

PRENUMERATA

w Paryżu i na prowincji:

KWARTALNIE... 4 fr.
PÓLROCZNIE... 7 fr.
ROCZNIE... 12 fr.

TELEFON :

TRUDAINE 61.42

POLONIA

ABONNEMENTS

Paris et Départements:

TROIS MOIS... 4 fr.
SIX MOIS... 7 fr.
UN AN... 12 fr.

TÉLÉPHONE :

TRUDAINE 61.42

REVUE HEBDOMADAIRE POLONAISE

PARAISSANT CHAQUE SAMEDI

REDAKCJA I ADMINISTRACJA — 3^{bis}, rue La Bruyère, 3^{bis} — RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LES PARTAGES DE LA POLOGNE en chiffres

Quand on parle du démembrement de la Pologne, quand on dénonce l'injustice comise à son égard et qu'on réclame le rétablissement des droits odieusement violés de la nation polonaise, on néglige souvent l'importance qu'a eue au point de vue de l'équilibre international le remaniement de la carte de l'Europe provoqué par le partage de la Pologne.

La République Polonaise, elle-même, ne se rendait pas compte ni du chiffre de sa population, ni de l'étendue de son territoire. On ne procéda au premier recensement que sous Stanislas-Auguste, le dernier roi. Et encore ce recensement ne fut-il que très incomplet.

Les Etats copartageants n'étaient pas non plus bien fixés au sujet de l'étendue des terres qu'ils avaient enlevées à la Pologne. Ainsi, le prince Kaunitz, dans son rapport à Marie-Thérèse après le premier partage, évaluait la superficie de la Galicie à 49.250 kilomètres carrés, chiffre inférieur au tiers de ce qu'elle représentait en réalité.

Or, la comparaison des chiffres relatifs à l'étendue de la Pologne avec ceux qui déterminent la superficie des Etats copartageants amène à des déductions très importantes. Il suffit, par exemple, de se rappeler qu'en 1772 la superficie de la Prusse atteignait à peine 150.000 kilomètres carrés, pour se rendre compte de l'intérêt qu'elle avait à s'agrandir aux dépens de la Pologne et du rôle que joua dans son développement ultérieur l'annexion des territoires polonais.

Au moment du premier partage, en 1772, la République Polonaise présentait une superficie d'environ 740.000 kilomètres carrés, sans compter le duché de Courlande, d'une superficie de 27.000 kilomètres carrés, vassal de la Pologne, qui fut annexé par la Russie.

Elle n'était donc inférieure en étendue qu'à la Russie (4.575.600 kilomètres carrés), mais, par contre, supérieure à la France (560.000 kilomètres carrés), l'Espagne (545.000 kilomètres carrés), l'Angleterre (300.000 kilomètres carrés) et à plus forte raison au petit Royaume de Prusse (150.000 kilomètres carrés).

Sa population était d'environ onze millions et demi d'habitants. Elle occupait, par conséquent, en Europe la quatrième place après la Russie, la France et l'Angleterre, dont chacune avait déjà à cette époque plus de vingt millions d'habitants.

Bien qu'ayant perdu 216.000 kilomètres carrés, la Pologne n'en resta pas moins après le premier partage un Etat important. Sa superficie était encore d'environ 525.000 kilomètres carrés, soit un peu moins que la France. Sa population était arrivée avant le second partage à huit millions et demi d'habitants. La Russie et la France en

comptaient à ce moment vingt-six millions, l'Angleterre treize millions et l'Espagne dix millions, alors que la Prusse, bien que très peuplée, ne possédait que cinq millions et demi d'habitants.

Ce fut donc un territoire d'environ 525.000 kilomètres carrés avec une population de huit millions et demi d'habitants que l'Autriche, la Prusse et la Russie se partagèrent entre elles à l'époque des deuxième (1793) et troisième (1795) démembrements.

Au premier partage, la Prusse s'était attribué la Prusse Royale (aujourd'hui Prusse Occidentale), mais sans Dantzig et Thorn, la Warmie et une bande de terre le long du fleuve Neisse; l'Autriche, la Galicie d'aujourd'hui presque entière, à l'exception de la circonscription de Cracovie sur la rive gauche de la Vistule et de la ville de Cracovie elle-même (environ 1.175 kilomètres carrés), par contre elle recevait en plus la circonscription de Zamosc (environ 5.650 kilomètres carrés); la Russie annexa toutes les provinces du Nord jusqu'à la Dvina et la Bérésina qui formèrent sa nouvelle frontière.

Lors du deuxième et du troisième partage, elle avança cette dernière à l'ouest jusqu'à la limite du Royaume de Pologne actuel, moins la circonscription de Bialystok, qui ne fit pas partie au moment des partages des terres attribuées à la Russie.

Tout le territoire qui forme actuellement le Royaume de Pologne, plus la circonscription de Bialystok, fut partagé entre l'Autriche et la Prusse qui reçut en outre les villes de Dantzig et de Thorn.

La frontière entre la Prusse et l'Autriche après le troisième partage de la Pologne suivait plus ou moins la ligne de démarcation actuelle entre les territoires occupés par les autorités allemandes et austro-hongroises, avec cette différence que la ville de Piotrków avait été attribuée à la Prusse et que les possessions autrichiennes s'étendaient légèrement au nord de Varsovie.

Le total des acquisitions des Etats copartageants tant en habitants qu'en territoires se présente comme suit :

	RUSSIE	kil. carrés	habitants
au 1 ^{er} partage 1772.....		94.000	1.300.000
— 2 ^e — 1793.....		253.000	3.000.000
— 3 ^e — 1795.....		121.000	1.200.000
		468.000	5.500.000
	PRUSSE	kil. carrés	habitants
au 1 ^{er} partage 1772.....		37.000	580.000
— 2 ^e — 1793.....		"	"
— 3 ^e — 1795.....		406.000	2.000.000
		443.000	2.580.000
	AUTRICHE	kil. carrés	habitants
au 1 ^{er} partage 1772.....		84.000	2.630.000
— 2 ^e — 1793.....		"	"
— 3 ^e — 1795.....		45.000	1.200.000
		129.000	3.850.000

La Russie reçut ainsi les deux tiers des terres de l'ancienne République Polonaise, sans comp-

ter la Courlande, principauté vassale de la Pologne (27.000 kilomètres carrés) qu'elle annexa au moment du premier partage.

Les parts qui échurent à l'Autriche et à la Prusse étaient plus ou moins égales. Celle de l'Autriche, inférieure en territoire, avait une population plus dense. La Galicie était envisagée à cette époque comme la plus riche et la mieux peuplée des provinces polonaises.

Les trois partages de la fin du XVIII^e siècle n'avaient pas mis fin au morcellement des terres polonaises.

A quatre reprises, au cours du XIX^e siècle, en 1807, 1809, 1815, et 1846, les frontières des partages devaient encore être modifiées.

Ce fut d'abord Napoléon qui vint bouleverser les clauses des traités conclus entre les trois puissances copartageantes. Il tailla dans les terres polonaises un nouvel Etat, le Duché de Varsovie, qui devait servir de base à la future reconstruction de la Pologne. Du moins, il se déclarait décidé à la rétablir dans ses anciennes frontières, lorsqu'il entreprit la campagne de 1812, campagne qui, avec les calculs de l'Empereur des Français, enterra dans les neiges de Russie les espérances de la nation polonaise.

Le Duché de Varsovie fut créé par Napoléon au cours de ses guerres avec la Prusse et l'Autriche en 1806 et 1808. La campagne de Prusse se termina par la paix de Tilsit, signée le 9 juillet 1807, et celle d'Autriche par le traité de Schönbrunn du 14 octobre 1809.

La Russie ne perdit alors pas un seul pouce des terres qu'elle avait annexées lors des partages. Elle se vit au contraire attribuer de nouveaux territoires. En 1807, Napoléon lui céda la ville de Bialystok avec sa circonscription, qu'il avait enlevée à la Prusse, et en 1809 il lui offrit en échange de son alliance une partie de la Galicie, notamment la circonscription de Tarnopol (environ 6.700 kilom. carrés) qui ne fut rendue à l'Autriche qu'en 1815.

Ce furent uniquement la Prusse et l'Autriche qui contribuèrent à la création du Duché de Varsovie. La Prusse dut céder les territoires qu'elle avait reçus lors du troisième partage avec la ville de Thorn et même une partie des terres acquises en 1772.

L'Autriche fut forcée de rendre tout ce qui lui était échu au troisième partage ainsi qu'une partie des terres annexées en 1772, notamment la ville de Zamosc avec sa circonscription et la moitié des salines de Wieliczka dont elle dut partager la propriété avec le nouveau Duché.

Le Duché de Varsovie de 1809 est le plus important des Etats autonomes qui furent construits sur les ruines de la République Polonaise. Il possédait une superficie de 167.500 kilomètres carrés avec une population de 4 millions d'habitants.

En 1815, lors du Congrès de Vienne, on procéda à un nouveau morcellement de la Pologne. Le Duché de Varsovie fut partagé en trois unités territoriales.

1° Le Royaume de Pologne, comprenant environ 130.000 kilom. carrés avec une population de 3 millions d'habitants, forma un Etat polonais autonome lié à la Russie par une union personnelle sous le sceptre des souverains russes.

2° La ville libre de Cracovie et sa circonscription d'une étendue d'environ 1.175 kilom. carrés, avec 95.000 habitants, forma également un Etat autonome au régime républicain sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

3° Le Grand-Duché de Posen, avec une superficie d'environ 28 kilom. carrés et une population de 850.000 habitants, fut attribué à la Prusse.

Il devait, d'après les clauses du Congrès de Vienne, former une unité administrative à part, au sein du Royaume de Prusse. Les droits de la population polonaise étaient garantis par les puissances qui avaient pris part au Congrès.

Néanmoins, la Prusse viola immédiatement, sans le moindre scrupule, les engagements qu'elle venait de prendre. Elle détacha, en 1815, certains districts faisant partie du Grand-Duché ainsi que la ville de Thorn avec sa banlieue qu'elle adjoignit à la Prusse Occidentale.

Après 1815, la délimitation des terres polonaises ne subit plus qu'une seule modification, notamment en 1846 où la ville libre de Cracovie fut incorporée à l'Autriche.

Ainsi, la Russie augmenta encore au XIX^e siècle l'étendue de ses possessions polonaises.

Après qu'elle eût aboli les libertés autonomiques du Royaume de Pologne et qu'elle l'eût transformé en simples provinces russes, elle disposa des quatre cinquièmes des terres de l'ancienne République Polonaise, sans compter la Courlande. Le restant avait été partagé entre la Prusse (58 500 kilomètres carrés) et l'Autriche (79.500 kilomètres carrés).

Le Royaume de Pologne, créé par le Congrès de Vienne, comprenait environ un quart des terres de l'ancienne République Polonaise, la Galicie n'en comprenait qu'un peu plus d'un dixième.

La densité de la population n'était pas, comme nous l'avons vu plus haut, en rapport direct avec l'étendue du territoire. On comptait en 1815 sur les terres de l'ancienne République Polonaise, environ 16 millions d'habitants, dont environ 8 millions en Lithuanie et en Ruthénie, un million et demi sous la domination prussienne, environ 3 millions dans le Royaume de Pologne et 3 millions et demi en Galicie. On voit que, bien que moins étendue, cette dernière possédait une population plus nombreuse que le Royaume. Ce ne fut que vers la moitié du XIX^e siècle qu'il atteignit le même chiffre d'habitants.

Avant la guerre, d'après les statistiques de 1910, le rapport de la population dans les terres de l'ancienne République Polonaise se présentait de la manière suivante : Lithuanie et Ruthénie, 25 millions; Royaume de Pologne, 12 millions et demi; Galicie, 8 millions; Posnanie et Prusse Occidentale, 4 millions.

PAUL DE NIC.

NOS BRAVES

François Lavedan (François Motyl), volontaire polonais, né dans le Royaume de Pologne, vient d'être cité à l'Ordre du Régiment :

« Ordre 216. 21 octobre 1916.

« Est cité à l'Ordre du Régiment le militaire dont le nom suit : Lavedan François, caporal, a entraîné son escouade en avant sous le feu violent de l'ennemi, faisant preuve en cette circonstance de courage et de sang-froid. »

Robert Pilinski, Chasseur Alpin, vient d'être cité à l'Ordre du Bataillon :

« Le Chef de bataillon Ochmichen, commandant le 20^e bataillon de Chasseurs Alpains, cite à l'Ordre du bataillon l'aspirant Pilinski (Robert) de la 2^e Compagnie.

« Violentement contusionné par un éclat de pierre lancé par un obus, a refusé de se laisser évacuer pour continuer à occuper un service délicat de première ligne. S. C., 24 septembre (signé) I. Ochmichen. »

Stéphane Gasztowtt, artilleur, vient d'être cité à l'Ordre du corps de l'Armée :

« Q. G., le 17 juillet 1916. — Le général commandant le groupement cite à l'Ordre du corps d'armée le 3^e groupe du... régiment d'artillerie.

« Pendant la période du 3 juin au 8 juillet, au cours des bombardements très violents auxquels il a pris part (à Verdun) sous les ordres du commandant B., a donné tout entier des preuves remarquables de ténacité, de dévouement et d'esprit de sacrifice. Grâce à l'énergie, à la volonté, à l'initiative développée par tous, malgré une fatigue extrême, des pertes sévères, des accidents ou des défaillances de matériel multiples, a pu assurer sans discontinuité sa liaison avec l'infanterie et lui apporter à chaque instant l'aide la plus efficace. (signé) Mangin.

« Le chef d'escadron commandant le 3^e groupe du..., certifie que le 2^e Cst. Stéphane Gasztowtt était présent au groupe pendant la période du 3 juin au 8 juillet 1916.

« Aux armées, le 30 juillet 1916, le chef d'escadron B. »

Kazarine Valentin, volontaire polonais, vient d'être cité à l'Ordre de l'Armée :

« Soldat d'élite, d'une bravoure exceptionnelle. S'est distingué, le 4 juillet 1916, par l'ardeur avec laquelle il a poursuivi l'ennemi, mettant plusieurs Allemands hors de combat et les obligeant à abandonner leur mitrailleuse. Blessé grièvement par une balle qui lui traversa la poitrine, est revenu du front à peine guéri.

LE CONGRÈS DE VIENNE

Le dernier fascicule du « Journal des Economistes » publie, dans une série d'articles intitulés « Leçons du passé », une étude très documentée de M. Yves Guyot, ancien ministre, sur « Le Congrès de Vienne ». Parmi les chapitres nous en trouvons un qui intéressera vivement tous nos lecteurs autant par sa documentation historique que par sa grande clairvoyance.

« Le traité de Tilsit, signé entre la France, la Russie et la Prusse, avait institué le Duché de Varsovie : il comprenait les provinces de Posen et de Varsovie formant la partie prussienne de la Pologne, mais non la Prusse-Occidentale. Sa population était d'environ trois millions d'habitants. Le roi de Saxe devait en être le grand-duc. Le traité de Vienne de 1809 ajouta au duché de Varsovie quatre départements de la Galicie, comprenant Cracovie et Sandomir, dont deux furent remis à la Russie et les mines de sel de Wieliczka furent mises en commun entre l'Autriche et le duché. Le Duché de Varsovie eut une indépendance nominale sous la direction de l'ambassadeur de France.

« Après la retraite de Russie, l'armée russe occupa toute la Pologne, y compris la Galicie et Posen. Le 9 avril 1814, Kosciuszko fit un appel à Alexandre, lui demandant de « se déclarer roi de Pologne, avec une constitution dans le genre de la constitution anglaise ». Alexandre répondit par une lettre autographe : « Vos désirs seront accomplis. »

« En arrivant à Vienne, Alexandre fit déclarer par le comte de Nesselrode, dans la première conférence des quatre alliés, qu'il demandait, comme juste indemnité de ses sacrifices, tout le duché de Varsovie et en même temps le pouvoir de régler le sort et la constitution future de la Pologne à sa convenance.

« Metternich eut quatre ou cinq conférences avec Alexandre dans le but de le faire renoncer à cette demande. Alexandre se montra très irrité de cette résistance; et dans l'entrevue du 24 octobre, il eut une attitude telle à l'égard de Metternich que les rapports entre eux furent rompus. Alexandre soutint que « le prince l'avait trop mortellement offensé pour qu'il pût y avoir désormais aucune communication personnelle entre eux ».

« Lord Castlereagh considérait que l'opinion britannique n'admettait pas la remise de la Pologne à la Russie. Il adressa à l'Empereur Alexandre trois mémoires pour lui prouver qu'il avait tort. Naturellement, ils n'eurent d'autre résultat que de l'exaspérer. Il essaya de mettre la Prusse de son côté; la Prusse, quoique liée à la Russie, fit semblant d'acquiescer jusqu'au moment où, à la mi-novembre, elle conseilla à l'Autriche et à l'Angleterre d'accepter les demandes de la Russie.

« Lord Castlereagh avait de la sympathie pour la Pologne : il redoutait l'influence de la Russie dans le nord de

l'Europe. Alexandre entendait restaurer le Royaume de Pologne, mais sous l'union personnelle avec la Russie. Castlereagh répondait :

« « Peut-on supposer que l'Autriche et la Prusse soient entrées dans l'alliance, aient traité à Kalisch et Reichenbach « pour le seul agrandissement de la Russie, et cela en détruisant leurs propres frontières et en laissant ainsi leurs capitales exposées et sans défense » ?

« « Si la Pologne pouvait être constituée en nation libre, en Etat indépendant, soit. Mais si la Pologne devait dépendre de la Russie « instrument militaire formidable, aucun plan d'arrangement pour la reconstitution de l'Europe ne pourra être proposé et le présent congrès ne pourra s'assembler. »

« Avec des chiffres qui paraissent exagérés, Castlereagh disait : « Il y aura liés à la Russie 10 millions de Polonais satisfaits; mais il y aura 5 millions de Polonais, soumis à la Prusse et à l'Autriche, mécontents, qui deviendront des clients de la Pologne russe. » Castlereagh invoquait un traité secret de la convention de Saint-Petersbourg du 15 janvier 1797 qui stipulait qu'aucun des pouvoirs contractants ne joindrait à son titre celui de Royaume de Pologne qui demeurait supprimé à jamais. C'était aussi une violation du traité de Kalisch d'après lequel le duché de Varsovie devait être partagé amicalement entre les trois alliés, stipulation confirmée par les traités du 27 juin et du 9 septembre 1813.

« Alexandre répondit que la constitution d'un Royaume de Pologne, loin de fortifier la Russie, serait un obstacle et que lorsque son armée serait revenue derrière le Niémen, le plus tôt possible comme il l'espérait, l'Europe n'aurait rien à craindre; mais en même temps, il invoquait l'argument de l'*uti possidetis*. « J'ai conquis le duché et j'ai 480.000 hommes pour le garder. » Il considérait, enfin, que la reconstitution de la Pologne était pour lui un devoir moral.

« Alexandre, tirillé entre Czartorysky, qui lui rappelait ses engagements, et Pozzo di Borgo, qui lui répétait que les Russes ne lui pardonneraient pas une reconstitution de la Pologne, consentit, en décembre, à admettre que cette question fût traitée d'accord avec les Alliés.

« Dans sa lettre du 19 décembre 1814 à Metternich, Talleyrand disait :

« « De toutes les questions qui devaient être traitées au congrès, le roi aurait considéré comme la première, la plus grande, la plus éminemment européenne, comme hors de comparaison avec toute autre, celle de la Pologne, s'il lui eût été impossible d'espérer, autant qu'il le désirait, qu'un peuple si digne de l'intérêt de tous les autres par son ancienneté, sa valeur, les services qu'il rendit autrefois à l'Europe et par son infortune, pût être rendu à son antique et complète indépendance.

« « Le partage qui le raya du nombre des nations fut le prélude, en partie la cause et peut-être jusqu'à un certain point, l'excuse des bouleversements auxquels l'Europe a été en proie... »

« On a fait ressortir avec raison la hardiesse de ce jugement sur les partages de la Pologne dans une lettre adressée à Metternich. Mais elle était atténuée par le passage suivant :

« « Lorsque la force des circonstances eut réduit la question de Pologne à n'être qu'une simple affaire de partage et de limites, que les trois puissances intéressées discutaient entre elles, à laquelle leurs traités antérieurs avaient rendu la France étrangère, il ne restait à celle-ci que de désirer que vous fussiez satisfaits et de l'être elle-même si vous l'étiez. »

« Les sympathies pour la Pologne se transformaient ainsi en sympathies pour l'Autriche. »

« Le 30 décembre, Alexandre fit déclarer par Razoumowsky qu'il demandait le Duché de Varsovie en entier, à l'exception des anciens palatinats de Gnesen et de Posen et des anciens districts de la Prusse-Occidentale, le tout montant à 850.000 têtes, d'un petit terrain sur la rive droite de la Vistule, vis-à-vis de Cracovie, dans lequel se trouvaient les salines de Wieliczka qu'il voulait rendre à l'Autriche en même temps que le cercle de Tarnopol avec 400.000 habitants, cédé par cette puissance selon le traité de Vienne. Cracovie et Thorn seraient déclarées villes libres et indépendantes. Ce projet fut adopté sans discussion. Talleyrand fit entendre une protestation platonique. Castlereagh, qui voulait refouler la Russie au delà de la Vistule, se borna, dans une note du 12 janvier, à exprimer des regrets.

« En réponse, le comte Razoumowsky remit le 7/19 janvier une pièce par laquelle il annonçait aux Polonais « l'impossibilité de faire renaître cet ancien système politique de l'Europe dont l'indépendance de la Pologne faisait partie ». L'Empire de Russie s'accroissait de 3 millions et demi de sujets.

« « Telle a été la fin de l'affaire de Pologne », déclare de Gentz.

« Il y eut quelques remaniements. Alexandre donna Thorn à la Prusse pour la dédommager de Leipzig.

« L'article 1^{er} de l'acte final du Congrès de Vienne est ainsi conçu :

« « Art. 1^{er}. — Le Duché de Varsovie, à l'exception des provinces et districts dont il a été autrement disposé dans les articles suivants, est remis à l'Empire de Russie.

Il y sera irrévocablement par sa constitution, pour être possédé par S. M. l'Empereur de toutes les Russies, ses héritiers et ses successeurs à perpétuité. S. M. I. se réserve de donner à cet Etat, jouissant d'une administration distincte, l'extension intérieure qu'elle jugera convenable.

« Elle prendra avec ses autres titres celui de Czar, roi de Pologne, conformément au protocole usité et consacré pour les titres attachés à ses autres possessions.

« Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique, que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent, jugera utile et convenable de leur accorder.

« Art. 2. — La partie du Duché de Varsovie que S. M. I. le roi de Prusse possédera en toute souveraineté et propriété pour lui et ses successeurs, sous le titre de grand-duché de Posen, sera comprise, etc. »

« La Galicie fut rendue à l'Autriche, à l'exception de Cracovie qui fut constituée comme république dont l'indépendance fut garantie par les grands pouvoirs.

« La Russie reprenait aussi la Lithuanie et les autres provinces slaves du vieux Royaume de Pologne. Il ne fut pas question de leur autonomie.

« Alexandre, avant de quitter Vienne, annonça la décision du congrès aux Polonais dans une lettre adressée au Sénat de Varsovie : « Le Royaume de Pologne sera uni à la Russie par le lien de sa propre constitution. »

« Le roi de Prusse disait dans sa proclamation du 15 mars 1815 : « Habitants du grand-duché de Posen, vous êtes incorporés dans ma monarchie, mais sans être obligés de renoncer à votre nationalité. »

« La solution donnée à la question de la Pologne était contraire à toutes les prévisions : l'Angleterre, l'Autriche et la France n'avaient pas refoulé la Russie comme elles le voulaient. Alexandre n'était pas parvenu à reconstituer le Royaume de Pologne selon ses généreuses intentions. La question de la Pologne pèse toujours sur l'Europe. »

DISCOURS DE M. TRÉPOFF A LA DOUMA

A la séance de la Douma du 2 décembre, le nouveau président du Conseil des Ministres, M. Trépoff, dans un énergique exposé, a déclaré entre autres :

« La guerre actuelle doit être couronnée par la victoire, non seulement sur l'ennemi extérieur, mais aussi intérieur. La guerre nous a ouverts les yeux ; nous comprenons actuellement que l'industrie russe, l'école russe, la science russe, l'art russe se trouvent sous le joug du germanisme. Un des plus importants problèmes que la Russie doit résoudre consiste à se placer de pied ferme et résolument sur la voie de la liberté d'action et de l'indépendance. (Applaudissements.)

« Je le répète, Messieurs, dans la lutte qui nous attend, l'issue n'est pas douteuse, mais elle exigera encore de notre part un effort considérable.

« L'ennemi continue à occuper une partie de notre territoire ; il nous est réservé de la reconquérir et, par là, récupérer le Royaume de Pologne détaché temporairement par la force des armes. Cela ne suffit pas ; nous nous devons d'arracher à nos ennemis les territoires polonais de jadis, d'au delà de la frontière, et nous voulons reconstituer la Pologne libre dans ses frontières ethnographiques et dans une union inséparable avec la Russie. »

Parlant des travaux qui sont à l'ordre du jour et que la guerre a mis en relief, M. Trépoff déclare :

« — Je ne puis pas ne pas toucher à une question qui tient à cœur chaque Russe. Depuis plus de mille ans, la Russie tend à obtenir vers le Midi une issue libre dans une mer ouverte.

« Les clefs du Bosphore et des Dardanelles, le bouclier d'Oleg sur la porte de Constantinople, voilà les rêves séculaires intimes du peuple russe dans toutes les époques de son existence.

« Eh bien, ces aspirations sont près de se réaliser. Dès le commencement de la guerre, voulant épargner des vies humaines, nous avons, d'accord avec nos alliés, fait tout notre possible pour écarter la Turquie d'une participation insensée aux hostilités.

« La France, l'Angleterre et la Russie n'ont pas cherché à faire entrer la Turquie dans la guerre : elles ont seulement insisté sur le fait que, dans son propre intérêt, elle devait rester neutre. En même temps, des assurances et des promesses formelles ont été données à la Turquie, lui garantissant, en échange de sa neutralité, l'intégrité de son territoire et son indépendance et lui conférant certains privilèges et avantages.

« Mais ces efforts ont été vains et, aveuglée par les fallacieuses promesses des Allemands, la Turquie, en nous attaquant subrepticement, a scellé sa destinée.

« Les intérêts vitaux de la Russie sont aussi bien compris par nos fidèles alliés que par nous-mêmes et c'est pourquoi l'accord que nous avons conclu en 1915 avec la

POLONIA-NOËL

Notre album « Polonia-Noël », qui paraîtra vers la fin de l'année, sera consacré à :

LA FRANCE ET LA POLOGNE A TRAVERS LES SIÈCLES

Cette œuvre si importante a le bonheur de compter parmi ses collaborateurs en même temps que des hommes politiques illustres, des noms d'historiens éminents et d'écrivains de valeur. Ses pages seront honorées de la signature de :

M. Paul Deschanel, Président de la Chambre des Députés, qui a bien voulu nous favoriser d'une préface ;

M. Charles Dupuy, Sénateur, ancien Président du Conseil et de la Chambre des Députés ; — M. Yves Guyot, ancien Ministre ; — M. André Lebey, Député, membre de la Commission des Affaires Extérieures ; M. Louis Martin, Sénateur ; — M. Stephen Pichon, Sénateur, ancien Ministre des Affaires Etrangères.

M^{me} la Princesse de Beauvremont ; — MM. G. Bienaimé ; — J. Charpentier ; — Arthur Chuquet, de l'Institut ; — Albert Cim ; — Antonin Debidour, Professeur à la Sorbonne ; — Edouard Driault, Directeur de la « Revue des Etudes Napoléoniennes » ; — Venceslas Gasztowtt ; — J. Grand-Carteret ; — Victor Joze ; — Georges Lacour-Gayet, de l'Institut ; — Marius Leblond ; — W. Lutostawski ; — Albert Milhaud ; — M. C. Dzierżykraj-Morawski ; — Paul de Nic ; — Pierre de Nolhac, conservateur du Musée de Versailles ; — Antoni Potocki ; — Alexandre Schurr ; — Camille Le Senne ; — Henri Sigismond ; — Henri Welschinger, de l'Institut ; — Casimir Woźnicki ; — Z. L. Zaleski et de beaucoup d'autres.

La couverture et la page de titre sont exécutées par l'éminent artiste peintre, M. Boleslas Buyko, du Salon des Artistes Français. La couverture est or et blanc, la page de titre représente un symbole historique des liens qui unirent la France et la Pologne. Cette page est tirée en cinq couleurs par la Lithographie Monrocq.

Les souscriptions sont reçues à l'Administration de « Polonia » au prix de 5 francs l'exemplaire, franco province et étranger, 5 fr. 60.

Grande-Bretagne et la France et auquel a adhéré l'Italie, établit d'une façon définitive le droit de la Russie aux détroits et à Constantinople.

« Le peuple russe doit savoir pourquoi il répand son sang et, de concert avec nos alliés, la déclaration de cet accord se fait ici aujourd'hui du haut de cette tribune ; je le répète, l'accord complet sur ce point est fermement établi entre les alliés et il n'y a pas de doute que la Russie, après avoir obtenu la possession souveraine d'un passage libre dans la Méditerranée, accordera la liberté de navigation au pavillon roumain qui flotte, non pour la première fois dans les combats à côté des drapeaux russes. »

Dans le discours de M. Trépoff, nous voyons exposés pour la première fois trois des problèmes dont nous ne cessons d'expliquer la portée depuis deux ans :

1° La nécessité de reprendre à l'Allemagne et à l'Autriche, non seulement la partie de la Pologne occupée mais les terres polonaises telles que la Galicie, le Duché de Posen, les deux Siésies et les deux Prusses ;

2° L'extirpation du cancer du germanisme en Russie ;

3° L'affranchissement par la Russie du Bosphore et de Constantinople.

Gesta Dei per Francos

(Traduction d'un article du journal polonais « Gazeta Polska » de Moscou n° 292 (23 Octobre, 5 Novembre 1916 a.)

Les Français ont pris le fort de Vaux.

Tous les forts extérieurs de Verdun occupés par les Allemands au bout de quatre mois d'efforts et de sacrifices innombrables de vies humaines viennent d'être repris par les Français dans l'espace d'une dizaine de jours.

L'échec infligé à l'ennemi est manifeste, il l'avoue au monde entier dans un communiqué officiel.

Le combat de Verdun qui devait ouvrir aux Allemands la route de Paris et décider de la campagne en Occident ajoute une nouvelle gloire aux fastes de la guerre de l'incomparable armée française.

Malgré notre foi, nous avons suivi les étapes de ces combats de Titans avec une angoisse inexprimable.

C'est avec une joie débordante et une émotion sans égale que nous saluons les nouvelles victoires françaises. Combien sommes-nous plus heureux que nos pères dont les cœurs se serrèrent à l'annonce de Sedan !

L'effondrement de la France fut leur propre désastre.

Ils savaient bien qu'après cette calamité, « il ferait sombre et froid en Europe » et qu'une sinistre nuit de réaction étoufferait jusqu'aux gémissements des opprimés, car à quel Justicier pourraient encore s'adresser les peuples qui avaient vu tomber les ailes du génie de la race gauloise ?

Rappelons-nous le début de la guerre ; le frisson qui agita Varsovie quand on sut que les hordes germaniques marchaient sur Paris.

Tous les habitants de notre capitale, depuis les combles jusqu'aux sous-sols, restaient pétrifiés d'horreur en songeant à l'avalanche de ruines et d'incendies roulant au loin vers le cœur enseveli de la France...

Le sort en était jeté ! Allions-nous voir s'éteindre le foyer lumineux vers lequel s'étaient toujours tournées des générations entières de Polonais ?

La botte brutale du soldat prussien allait-elle piétiner les nobles poitrines françaises ?

Notre seconde patrie allait-elle perdre à tout jamais sa grandeur et sa liberté, répétant le désastre ancien de notre Pologne ?

Ces visions figeaient le sang dans nos veines et chassaient le sommeil de nos paupières...

Chose inouïe, Varsovie semblait oublier son propre danger ; et pourtant, l'ennemi avait passé la frontière du Royaume, et chaque semaine faisait pressentir son approche !

Il nous était plus facile de ne pas penser à nos propres destinées que de détourner notre attention passionnée de ce qui se jouait dans les plaines de la France.

Les ouvriers et les petits boutiquiers, les concierges et les cochers de fiacres, des gens qui n'avaient qu'une vague idée de la position géographique de la France ne posaient qu'une seule question : « Les Allemands sont-ils encore loin de Paris ? et la France pourra-t-elle leur résister ? »

L'instinct de la masse du peuple polonais était d'accord avec la conviction des classes dirigeantes, ayant la pleine conscience de la situation politique et militaire.

L'entrée des Allemands à Varsovie pouvait n'être qu'un triomphe éphémère, mais le désastre de la France c'était la campagne perdue pour la Coalition.

Il ne resterait plus de place pour aucun optimisme humain si les Français étaient vaincus... ce serait la nuit sans fin dans toute l'Europe étouffée par la Domination Allemande.

Quel soupir de soulagement s'éleva de toutes les poitrines polonaises quand vint la nouvelle de la victoire française sur la Marne !

Nous avons lu dans le journal hebdomadaire « La Vie », les éloges si chaleureux adressés à la Légion Polonaise qui combattit dans les rangs

de l'armée française. On nous dit que les volontaires se recrutèrent dans les trois parties de la Pologne partagée.

Il en vint le plus de Prusse et d'Autriche et comparativement le moins—30 %, de Russie.

Je regrette que l'auteur de l'article n'ait pas été à Varsovie tout au commencement de la guerre. Ah! s'il avait vu ce qui se passait alors devant le Consulat français!

Les bureaux du Consulat, la rue même — tout était rempli de jeunes gens polonais se pressant fougueusement dans l'espérance illusoire de s'enrôler dans l'armée française.

Le Consul Général de France actuellement à Moscou, M. Gaston Velten, peut témoigner de cet enthousiasme.

Si cela avait été possible! Toute la jeunesse polonaise comme un seul homme se serait rangée sous le drapeau tricolore français.

De longues semaines d'inquiétude nous étaient réservées ici en pays étranger, où la tourmente de la guerre fit échouer des millions de nos exilés. Pourtant le sort de Verdun ne nous inspira plus les angoisses vécues avant la bataille de la Marne. Pas un moment nous ne nous étions permis de douter de la bravoure du soldat français, mais nous savions que la France avait été surprise par la guerre.

On nous avait tant parlé de l'agitation antimilitariste au sein de l'armée et de la débilitation de la valeureuse race française!

Maintenant, quand commencèrent les furieuses attaques de l'armée du Kronprinz contre Verdun — cette ancienne place forte de la France, nous savions déjà que tout ce qu'on avait avancé sur la décadence française n'était qu'un vil tissu de mensonges. Le génie de la race était bien vivant. Un flot de jeunesse venu des sources mêmes de sa force inépuisable soulevait la France toute entière et la dressait pour un combat à mort avec son brutal agresseur.

C'est avec un calme plein de confiance que nous avons attendu les nouvelles décisives de Verdun. Les événements ont prouvé que nous avions raison. Le soleil de la victoire ne descendra plus de l'horizon français.

Nous avons la foi inébranlable que cette lumière créée par la France fait poindre chez nous l'aube d'un meilleur avenir pour notre patrie.

C'est l'avènement des temps appelés de tous les vœux séculaires des Polonais.

Enfin, nous voyons dans l'histoire des peuples européens la réapparition des « Gesta Dei per Francos ».

Ce n'est plus le poing de fer prussien mais la noble et généreuse France et les Alliés qui vont décider du sort de l'Europe.

La voix souveraine de la France regagne sa prépondérance dans le concert des Etats et des peuples de la terre.

Cette voix s'éleva toujours au nom de la Justice et de la Liberté — et nous savons qu'elle parlera bientôt de la Pologne.

Elle se fera entendre d'autant plus librement qu'elle sera — comme nous en avons l'assurance — en accord avec les Alliés actuels de la France.

A. SADZEWICZ.

LIVRES NOUVEAUX

Clunet 1916 (43^e année), Nos XVII-XX. — **Accès des Sujets ennemis aux tribunaux français** (J. Barthélemy). — **Commerce avec l'ennemi et les listes noires** (Clunet). — **Etrangers et impôt sur le revenu** (Wahl). — **Naturalisation et francisation** (Gruffy). — **ANALYSES.** — **Le Brésil et le droit maritime international.** — **Séquestres en Allemagne** (Vuillaume). — **La « Déclaration de Londres » récemment dénoncée** (Rosso). — **Actes de décès des militaires** (Lévy). — **QUESTIONS PRATIQUES.** — **Valeurs étrangères. Prisonniers. Sujet ennemi. etc.** — **ACTUALITÉS.** **Naturalisations suisses. Propagande allemande. Espionnage allemand.** — **JURISPRUDENCE. France** (Commerce avec l'ennemi. Contrat. Divorce. Faillite. Guerre. Mariage. Nationalité. Prise maritime. Séquestre. Société. Sujet ennemi, etc.). **Angleterre, Egypte, Etats-Unis, Pays-Bas, Suisse.** **CONGRES, CONFÉRENCES.** — **DOCUMENTS** (guerre). **FAITS ET INFORMATIONS** (guerre) (un an, 22 fr. Marchal et Godde, libr., 27, place Dauphine, Paris).

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 50 centimes.

— « Polonia » a déménagé.

Après trois laborieuses années qu'elle vient de passer à l'abri du toit hospitalier de la « Société littéraire et artistique polonaise de Paris », *Polonia* se met dans ses meubles... Elle quitte non seulement la rue Notre-Dame-de-Lorette mais la rue des Martyrs, qui se déroulait mornement sous les fenêtres de sa rédaction, pour aller s'adosser à la Bibliothèque Thiers dans un gentil immeuble de la rue La Bruyère (3 bis).

Nos bureaux donneront désormais sur un joli jardin. Ils sont bien plus spacieux que ceux dont nous avons bénéficié jusqu'ici. Nous pourrions y recevoir les amis de *Polonia* qui, nous l'espérons, ne manqueront pas de venir tous visiter notre nouvelle installation.

Une page d'histoire politico-religieuse

L'AFFAIRE DE THORN

16 juillet 1724

Bibliographie :

Thorn affligée ou relation de ce qui s'est passé dans cette ville, depuis le 16 juillet 1724, tirée des mémoires certains pour les personnes qui aiment la justice et la vérité. Amsterdam, 1726. — ERASME OTWINOWSKI : *Histoire de la Pologne sous le règne d'Auguste II*. Cracovie, 1849. — ADAM MOSZCZENKI : *Mémoires*. Posen, 1858. — AUGUSTIN THEINER : *Monuments historiques relatifs aux règnes d'Alexis Michailowicz Fedor III et Pierre le Grand, tsars de Russie*. Rome, 1859. — ZALUSKI : *Epistolæ ad familiares*. Posen, 1862. — TEKA PODOSKI : *Enquête sur l'exécution du jugement prononcé dans le procès de Thorn*. Posen, 1862. — ADRYAN KRZYŻANOWSKI : *Ancienne Pologne*. Posen, 1863. — JAROCHOWSKI : *Récits et études historiques*. Posen, 1863. — AUGUSTIN THEINER : *Vetera monumenta Poloniae et Lithuaniae*. Rome, 1864. — THÉODORE DE MÖRNER : *Kurbrandenburgs Staatsverträge von 1601-1700*. Berlin, 1867. — JOH. JUST. DREYSEN : *Friedrich Wilhelm I, König von Preussen*. Leipzig, 1869. — JAROCHOWSKI : *Epilogue de l'Affaire de Thorn*. Varsovie, 1877. — GARDEN : *Histoire des Traités de Paix*. — LOUIS FARGES : *Recueil des Instructions données aux Ambassadeurs et Ministres de France*. Volume Pologne. Paris, 1888.

Dans la courte notice sur l'Eglise réformée de Pologne, publiée par *Polonia*, j'ai dit que « plus favorisées que leurs sœurs de France, les Eglises réformées de Pologne, au milieu de tribulations sans nombre, n'ont pourtant pas été appelées à sceller de leur sang le témoignage rendu par elles à la vérité. Si le martyrologe des huguenots de France est long et sanglant, la liste « des protestants polonais morts pour leur foi » est heureusement fort courte ». A l'appui de cette constatation toute à l'honneur des Polonais chez lesquels la grande civilisation du cœur a existé plus anciennement et plus profondément que chez la plupart des autres peuples, je citais une seule exécution capitale pour cause d'hérésie, celle d'un modeste savant, du nom de Lyszczinski, condamné à mort en l'année 1689.

Or, un de mes amis qui, par son érudition et sa connaissance des questions historiques, s'est créé une place honorable parmi nos historiens, a bien voulu me faire remarquer que cette assertion n'était pas rigoureusement exacte ni conforme à la vérité historique puisqu'en décembre 1724, onze bourgeois de la ville de Thorn avaient été décapités pour cause de religion. Ne devaient-ils pas, dès lors, être regardés comme de véritables et authentiques martyrs de leur foi?

Je n'étais pas sans connaître, depuis longtemps, cette affaire de Thorn et si je l'avais laissée de côté, c'était avec intention. Je m'explique. En effet, m'étant attaché à étudier spécialement l'histoire de l'Eglise réformée en Pologne, je ne m'étais pas occupé à dessein de l'Eglise luthé-

rienne à laquelle appartenaient les onze habitants de Thorn, accusés moins d'hérésie que de troubles tumultueux, dans les rues de la ville, et livrés à la main du bourreau!

Toutefois l'observation de mon ami m'a engagé à relire le récit de l'affaire de Thorn qui a tant ému l'Europe diplomatique au XVIII^e siècle. Les pages qui suivent la feront connaître à ceux de mes lecteurs qui l'ignorent : elle leur apparaîtra, comme à moi-même, relever plus de la politique que de la religion.

Le 16 juillet 1724, dans la ville de Thorn militairement campée sur la rive droite de la Vistule et dont les Allemands ont fait une place forte de premier ordre, au moment de la procession en l'honneur de « Notre-Dame du Scapulaire », sortait de l'église Saint-Jacques, propriété des Bénédictins, un jeune élève du collège des Jésuites. Fils d'un ouvrier de Wloclawek, du nom de Stanislas Lisiecki, il se mit à injurier de paisibles habitants notoirement connus comme appartenant à la religion luthérienne. Sur un ton provocant, il leur enjoignit grossièrement de s'agenouiller devant le Saint Sacrement et se porta même à des voies de fait contre plusieurs d'entre eux qu'il battit à coups de poings et de pieds.

Dans l'après-midi de cette même journée, le même collégien, accompagné d'un certain nombre de ses camarades, se rua de nouveau contre plusieurs luthériens inoffensifs qui se trouvaient bourgeoisement assis sur la place de l'église Saint-Jacques dans un des quartiers de la nouvelle ville. Excités par Lisiecki, ses camarades de collège s'emparèrent, après les avoir battus, de deux bourgeois, David Heider et S. Lebeau. Tout en leur distribuant force horions, ils voulurent les enfermer dans le cimetière de l'église.

Un ami des prisonniers, l'artisan Deublinger, s'interposa bravement et fut assez heureux pour les arracher des mains des jeunes fanatiques. Une nouvelle collision s'ensuivit et le guet, en l'espèce la milice urbaine, survenant sur la place de l'Eglise, mit fin à cette scène tumultueuse en arrêtant Lisiecki, le principal perturbateur, qui fut conduit en prison.

A peine le bruit de cette arrestation se fut-il répandu dans la ville que les élèves du Collège des Jésuites se rendirent en nombre chez le recteur Casimir Czyzewski pour réclamer l'élargissement de leur camarade.

Czyzewski conseilla aux étudiants d'aller demander la mise en liberté de Lisiecki au Président de la ville Roesner. Ce magistrat qui ne possédait pas dans ses attributions la surveillance de la milice urbaine, les renvoya au burgrave royal, Gérard Thomas, auquel incombait la connaissance des délits de cette nature.

Le burgrave, prétextant de la fête dominicale, donna rendez-vous aux étudiants pour le lendemain lundi, à deux heures de relevée.

Entre temps la Municipalité de la ville de Thorn, arguant du grand âge du burgrave royal, retira l'instruction de cette affaire à Gérard Thomas et décida, contre l'avis primitif de son président Roesner, de poursuivre elle-même l'enquête. Aussi, quand les élèves du Collège des Jésuites se présentèrent, le lendemain, au bureau du burgrave royal, ce fonctionnaire dut se borner à les renvoyer à la Municipalité.

Ces hésitations, tout à fait regrettables, de la part des autorités eurent pour conséquence d'exalter la fureur des étudiants qui se dirigèrent vers l'Hôtel de Ville, dans un état de violente excitation. Rencontrant, sur leur parcours, Heider et Lebau, leurs deux prisonniers de la veille, qui se rendaient de leur côté à la Magistrature Municipale, ils les assaillirent de nouveau à coup de poings!

La garde urbaine intervenant pour la deuxième fois eut peine à mettre fin à cette nouvelle bagarre : s'en prenant au meneur du parti des étudiants, elle l'arrêta et le conduisit en prison. Aussitôt, les collégiens prévenus sortent en foule de leur séminaire, se répandant tumultueusement dans les rues de la vieille ville, ils se disposent à faire le siège de la maison de Deublinger, l'artisan qui, la veille, avait pris la défense de Lebau et Heider. N'ayant pas trouvé

celui qu'ils voulaient arrêter, les étudiants passent de la colère à la fureur et apercevant un jeune élève du collège luthérien appelé Nagórny qui, vu l'heure avancée de la soirée, se tenait en déshabillé sur le pas de sa porte, ils se précipitent sur lui, le criblent de coups et *voleus noleus* le traînent au Collège des Jésuites. Nouvelle et troisième collision entre les bourgeois accourus à la défense de Nagórny et les étudiants catholiques, échauffourée qui ne peut être réprimée qu'à grand'peine par la garde urbaine!

Le président Roesner intime au recteur du Collège des Jésuites l'ordre de mettre, sans retard, l'innocent Nagórny en liberté. On lui répond qu'il ne sera relaxé qu'après l'élargissement de l'étudiant du séminaire catholique, arrêté dans la journée.

(A suivre.)

ALFRED MELON.

A LA MÉMOIRE D'ÉMILE VERHAEREN

La Revue *Polonia* a envoyé à M^{me} Emile Verhaeren la lettre suivante :

Profondément attristée par la perte douloureuse que viennent de faire les Lettres en la personne du Grand Poète et Patriote Belge, Emile Verhaeren, la Rédaction de la Revue « *Polonia* », au nom de la Colonie polonaise en France, vous prie respectueusement d'agréer, Madame, ses condoléances émues.

La guerre en faisant de la noble Nation Belge la sœur martyre de la Pologne, a voulu que mourussent à quelques jours l'un de l'autre leurs deux plus glorieux représentants : Emile Verhaeren et Henryk Sienkiewicz. Nous voyons là une raison de plus de nous incliner pieusement devant la tombe de votre Cher disparu et nous pleurons en Lui, en même temps qu'un admirable artiste et qu'une âme généreuse, un des défenseurs les plus éloquents et les plus sincères de votre cause et de la nôtre.

AGENCE POLONAISE DE PRESSE

● **Opinion de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Pétrograd sur la proclamation austro-allemande du 5 novembre.**

Le « *Rousskoïe Slovo* » de Moscou publie l'opinion suivante de Sir George Buchanan sur la question polonaise, exprimée à propos du manifeste des Empires centraux :

« L'acte que les Allemands viennent de proclamer prouve que de leur côté l'on demande aux Polonais de se contenter d'un Etat polonais constitué des territoires de la Pologne russe, sans Posnanie, sans Galicie. D'autre part, nous savons donc que les Alliés considèrent de leur tâche de reconstituer entièrement l'Etat polonais, y compris la Posnanie et la Galicie. »

● **Un télégramme de M. Boselli concernant la question polonaise.**

Le 17 novembre, le Comité « *Pro Polonia* », de Bologne avait envoyé par télégramme à M. Boselli, président du Conseil, un ordre du jour exposant la nécessité d'une action collective de l'Entente en faveur de la restauration d'une Pologne unifiée et indépendante, afin de contrecarrer les projets des Empires centraux. Cet ordre du jour était signé par plusieurs sénateurs, députés, professeurs d'Université et autres notabilités de Bologne. En réponse, M. Boselli a fait parvenir au Comité « *Pro Polonia* » la dépêche suivante :

« Le gouvernement italien prévenant vos nobles vœux a exprimé déjà l'applaudissement de la nation italienne à l'œuvre de la résurrection que l'Empereur de Russie assure à toute la Pologne. Les penseurs, les écrivains et les patriotes italiens ont toujours invoqué pour ce généreux pays le jour qui lui aujourd'hui et qui annonce à ce peuple l'événement auquel il a aspiré avec une passion fervente et patriotique et qu'il a mérité par des sacrifices admirables. »

— Contre la sujétion politique de la Pologne aux empires centraux.

Le général-gouverneur von Beseler est en pourparlers au sujet de la constitution du Conseil d'Etat provisoire du Royaume de Pologne avec ces partis qui, à Varsovie, collaborent à la réalisation d'un Etat polonais sur les bases de la proclamation allemande du 5 novembre et qui récemment ont formé le Conseil national. Le Conseil d'Etat provisoire doit être composé des personnalités qui se sont rendues en délégation à Berlin et à Vienne avant la publication de la proclamation, de quelques autres représentants des partis susdits, enfin de quelques fonctionnaires de l'administration civile allemande du Royaume de Pologne ; soit en tout de 20 membres. Il est dans les intentions du général-gouverneur de constituer le Conseil d'Etat provisoire de telle sorte qu'il agisse en conformité avec les vues des autorités allemandes d'occupation et du gouvernement de Berlin. On fait entrevoir en perspective imprécise un Conseil d'Etat électif, mais issu d'élections effectuées par les diétines de district, sur lesquelles les chefs de districts peuvent de différentes façons exercer une pression politique.

Ces visées du gouvernement allemand et du général-gouverneur von Beseler rencontrent une forte opposition dans le Royaume de Pologne. Nous avons déjà signalé les résolutions de la Démocratie nationale et du Parti de la Politique réaliste du Royaume de Pologne, résolutions catégoriques dirigées contre les agissements qui tendent à détourner les Polonais de leur attitude de neutralité et à les pousser à s'engager en faveur des Empires centraux. Nous avons aussi rendu compte de la réunion à Lublin (zone d'occupation autrichienne) des hommes politiques de diverses nuances dans laquelle ceux-ci ont affirmé que seule la volonté, libre et sans entraves, de la nation polonaise peut décider de la direction de la politique nationale. Nous apprenons aujourd'hui que de nouvelles résolutions ont été prises à Lublin, et cela non seulement par le Club polonais, foyer des éléments modérés de la région, mais encore par le Comité radical avec — chose caractéristique — l'adhésion des représentants de l'austrophile Ligue pour l'Etat polonais. Les résolutions de Lublin posent les postulats suivants :

1) Exiger une Diète élue au suffrage universel, avec une entière compétence législative, le droit d'initiative et de la liberté garantie des délibérations et des décisions.

2) Le Conseil d'Etat, constitué par la Diète, doit être l'organe diplomatique et exécutif responsable devant la Diète et le seul supérieur directeur des autorités et charges successivement créées.

3) Toute Diète et gouvernement en dehors des principes sus énoncés ne peuvent être reconnus comme la représentation légale ni comme la propre organisation de l'Etat national.

Nous avons déjà fait remarquer l'importance du fait que les représentants de la Ligue austrophile de la zone d'occupation autrichienne ont donné leur adhésion aux résolutions mentionnées. En même temps on mande de Varsovie que la section de la même Ligue de l'Etat polonais dans la zone d'occupation allemande est dérouterée par les tendances évidentes des autorités allemandes à placer le Royaume de Pologne sous la dépendance de l'Allemagne, à l'exclusion même de l'Autriche. Le vote de blâme infligé aux présidents du Comité de la Ligue, MM. Lempicki et Chmielewski, témoignent des dissensions profondes qui se sont produites dans ce groupe. Ces deux personnages, membres de la délégation à Berlin et à Vienne, à la suite de ce vote, se sont vus contraints de donner leur démission de membres du Comité de la Ligue.

— Le recrutement militaire dans le Royaume de Pologne.

La légion polonaise de Galicie doit être disloquée dans le territoire du Royaume de Pologne, et notamment dans les localités de Varsovie, Lomza, Rozan, Hodlin, Pultusk, Nalenczow, Ostrolenka, Minsk, Mazowiecki, Grajewo et Kalwarya. 150 officiers et 2.000 hommes de troupes ont reçu l'ordre d'aller occuper des postes et recrutement dans les diverses régions du Royaume.

— Symptômes caractéristiques.

Un incident caractéristique s'est produit à l'assemblée générale des Conseils de Secours, organisations sociales de secours aux nécessiteux du Royaume de Pologne. On y a voté une résolution contre les menées tendant à entraîner cette institution dans la lutte politique. Alors MM. Dzierzbicki et le comte Ronikier qui, comme on le sait, avaient fait partie de la délégation à Berlin et à Vienne, ont donné leur démission de membres du Comité du Conseil, ce qui menaçait cette organisation de dangereuses représailles de la part des autorités d'occupation. Pour y parer, on a mis en relief dans la discussion que la résolution n'impliquait pas un vote formel de blâme contre MM. Dzierzbicki et le comte Ronikier lesquels, en présence de cette déclaration, ont retiré leur démission. Mais la résolution contre l'imixtion de la politique dans les travaux du Conseil n'en a pas moins été maintenue comme telle.

Dans la suite des délibérations on a décidé que les Polonais ne pouvaient consentir à ce que le Conseil de l'Instruction publique n'ait qu'un caractère consultatif ; on a exigé que dans les attributions à lui accordées par les

autorités d'occupation fût comprise l'élaboration des projets de lois et qu'il eût aussi un pouvoir exécutif.

— Perquisition domiciliaire chez M. Ladislas Grabski à Pétrograd.

Dans la nuit du 22 au 23 novembre, l'appartement privé de M. Grabski à Pétrograd a été soumis à une visite domiciliaire. M. Grabski, ancien membre de la Douma, est une des personnalités les plus marquantes de la société polonaise de Pétrograd. Depuis la création du Comité civique à Varsovie, au mois d'août 1914, Comité qui, comme on le sait, prit en mains l'organisation de toute la vie économique et intellectuelle du Royaume, M. L. Grabski en avait été le ressort principal. Lorsque, pendant l'été de 1915, on effectua l'évacuation de la population polonaise, M. Grabski, avec quelques autres notabilités polonaises, se rendit à Pétrograd où il se mit à la tête d'une action énergique qui réussit à organiser les centaines de milliers de Polonais dispersés dans toute la Russie. Il prit part aussi, à titre de membre, à l'action du Comité national polonais, corps politique résolument ententophile. Cependant, absorbé par son œuvre des évacués, il ne put jouer un rôle actif dans les travaux de ce Comité.

Aussi n'est-ce pas sans une émotion d'autant plus vive que les Polonais ont appris la mesure dont M. Grabski vient d'être la victime. C'est, paraît-il, à la suite d'une dénonciation qu'a eu lieu cette descente de police au domicile de M. Grabski. On l'accusait de relations avec les Polonais de l'autre côté du front.

Le lendemain de cette perquisition où on s'empara de toute la correspondance de M. Grabski, M. J. Harusewicz, Président du Cercle polonais à la Douma, se rendit chez le chef de « *l'Okbrana* », ainsi que chez l'adjoint au chef de la circonscription militaire de Pétrograd au département civil, M. le sénateur von Plehwe. Dans ces deux services on répondit à M. Harusewicz que la perquisition avait eu lieu à leur insu et que dans quelques jours on lui en donnerait les motifs.

On lisait, en effet, la note suivante dans le « *Rousskoïe Slowo* » du 11 novembre :

« Les autorités militaires, en réponse aux démarches de M. Grabski pour que lui soient rendus les documents pris à sa demeure, lui ont fait savoir que ces documents sont en lieu sûr, et seront restitués sous peu à leur propriétaire. En même temps, M. Grabski a été informé que la perquisition opérée chez lui n'était que le fait d'un *malentendu*, que déplorent les autorités administratives : elles prient M. Grabski d'agréer l'expression de leurs regrets. »

Le « *Rousskoïe Slowo* » du 15 novembre qui vient de nous parvenir contient la note suivante :

« Les Clubs polonais du Conseil de l'Empire et de la Douma ont adressé au chef de l'Etat-major du généralissime un télégramme le priant de vouloir bien procéder à une enquête minutieuse au sujet de la perquisition opérée chez M. L. Grabski, vice-président du Comité civique. Les Clubs qualifient cette perquisition, faite sans aucune raison, d'offense imméritée aux Polonais. »

POUR LES VICTIMES DE LA GUERRE EN POLOGNE

La quatorzième liste des dons reçus par l'Administration de la revue *Polonia*.

Mme Barrett-Spalikowska, la souscription du personnel de l'Ecole Raspail du Havre, 10 fr. ; — M. l'Abbé Piaszczyński, l'impôt volontaire pour le mois d'octobre, 50 fr. ; — M. St. Kniat, 1 fr. ; — M. le Professeur Kozlowski, de Toulouse, 12 fr. ; — M. Niwinski, de Troyes, 30 fr. ; — M. Andrzejewski, 5 fr. ; — Les Polonais prisonniers de guerre de l'armée allemande du camp de Roanne, 373 fr. 30 ; M. Radziszewski, 5 fr. ; — Mlle Godzawa de Jackowska, 5 fr. ; — M. le capitaine Roman Ilnicki, 150 fr. ; — M. Paprocki, 10 fr. ; — M. Krecinski, 2 fr. ; — Les Polonais prisonniers de guerre de l'armée allemande du camp de Retourneac, 100 fr. ; — M. Conrad Koch, 10 fr. ; M. Paul Matysik, 10 fr. ; — M. Ladislas Cieszkowski, 10 fr. ; — M. Skibniewski, 40 fr. ; — M. Demézy-Brzeski, 10 fr. ; — Mme Bacqué Spalikowska, 6 fr. ; — M. Kozlowski, 6 fr. ; — M. Kozlowski, 5 fr. ; — M. E. Wright, 50 fr. ; — M. l'Abbé Piaszczyński, l'impôt volontaire, 52 fr. ; — M. J. Maliniak, 1 fr. 50 ; — M. Krychowski, 5 fr. ; — Par l'intermédiaire de M. Louis Ogonowski, 184 fr. 25 ; M. Szumski, 1 fr. 50 ; — M. Jedliczka, 5 fr. ; — M. Ostasz, 5 fr. ; — M. J. Popławski, 10 fr. ; — Mme Kączkowska, 10 fr. ; — Mmes Rolland et Leau, 20 fr. ; — M. Połatkiewicz, 5 fr. ; — M. Ch. Medveczky, de la part de la Colonie polonaise à Lyon, au lieu d'une couronne pour le tombeau de Sienkiewicz, 70 fr.

Total de la quatorzième liste, 1.263 fr. 55.

Total des quatorze listes, 16.427 fr. 65, entièrement versés par la revue *Polonia* dans la caisse du Comité Général à Vevey.

PROTESTATION

Nous avons encore reçu les adhésions suivantes à la Protestation contre la proclamation des empires du Centre :

La Colonie Polonaise à Lyon par une lettre signée de M. Ch. Medveczky et le Dr Niżynski.	Th. Sendenberg de Samiewski.	François Pilat.	Stanislas Przybyliński.	Dittrich.
Stanislas Naturski.	Stanislas Kwieciński.	Marcin Karaś.	Max Nadler.	Ch. Schornstein.
Sigismond Kusociński.	Antoni Malchrowicz.	Ladislas Szymański.	Xavier Cyprien Godebski.	Henri Kacza.
Joseph Popławski.	Louis Kreciński.	Alexandre Konikowski.	Léon de Czerniowski.	Th. Lasek.
Zdislas Kayser.	J. Zuckermann.	Adolph Kassuba.	Jules Przepiórski.	E. Lasek.
Mieczislas Kayser.	Henryk Muntz.	Tomasz Paprocki.	Antoni Przepiórski.	W. Lasek.
S. Fisch.	Michel Bohdan.	Max Paprocki.	Rzekiecki, sergent, au nom des volontaires polonais, à Saïda.	M. Lasek.
	Tadeusz Celiński.	Martin Nagi.	S. Staniszewski.	Stefan Podrygalski.
	Michel Pelczarski.	Roudolph Bielski.		Jean et Grigor Wozniak.
		Joseph Meiseles.		Antoine Kossak.

Nous avons reçu les adhésions de presque tous les camps de Polonais, prisonniers de guerre de l'armée allemande, de nombreux groupes de volontaires Polonais, de mineurs et des lettres collectives munies de tant de signatures, que nous nous voyons obligés de clore cette liste, pour ne pas charger nos colonnes d'un nombre trop considérable de noms.

BULLETIN

• Protestation contre l'incorporation des Polonais.

D'après des informations parvenues à Petrograd, les autorités allemandes ont commencé, le 23 novembre, à procéder à l'incorporation forcée des troupes polonaises et des sujets russes, tant dans les territoires occupés du Royaume de Pologne qu'en Allemagne, où une partie de la population masculine de la Pologne russe a été déportée pour travailler.

Préalablement, les autorités autrichiennes ont forcé tous les Polonais russes, passibles d'un service dans l'armée russe, à s'enrôler dans la gendarmerie, qui constitue un élément des troupes autrichiennes.

A ce sujet, le ministre des affaires étrangères a prié le gouvernement espagnol de charger l'ambassadeur d'Espagne à Berlin de s'informer auprès des gouvernements allemand et austro-hongrois si ces renseignements sont conformes à la réalité et, dans le cas affirmatif, d'exprimer, au nom du gouvernement russe, une protestation relevant que la Russie considère les Polonais comme des sujets russes, liés comme auparavant par le serment de fidélité à l'empereur, et faisant retomber sur les gouvernements allemand et austro-hongrois toute la responsabilité pour les mesures contraires au droit international concernant le Royaume de Pologne, particulièrement en vue de l'utilisation de la population de la Pologne pour le service militaire et les travaux obligatoires.

• La littérature polonaise à l'Université de Londres.

Les événements actuels si douloureux et si pleins d'espérances les plus trompeuses pour les Polonais ont eu pour conséquence de réveiller dans beaucoup de pays l'intérêt qu'on avait cessé d'y porter à la Pologne. Ainsi, nous apprenons que la Faculté des Lettres de Londres a décidé de créer une chaire de langue polonaise. Elle s'est déjà adressée à différents savants polonais en leur proposant de devenir titulaire de la nouvelle chaire. On cite parmi les candidats le professeur Baudoin de Courtenay, l'éminent slaviste et philologue polonais.

— La Ligue nationale italienne pour la Pologne.

A Milan, a eu lieu, sur l'initiative de la Ligue nationale italienne, une réunion en faveur de la Pologne. Tout d'abord la parole a été donnée au Prof. Brentari qui a retracé brièvement la vie et l'œuvre du grand écrivain Henryk Sienkiewicz, en insistant plus particulièrement sur son caractère de patriote, d'apôtre et de prophète de la résurrection polonaise. Le député Giuseppe D. Capitani d'Arzago a rappelé les liens d'antique amitié qui ont toujours uni les deux pays depuis Bona Sforza, reine de Pologne, jusqu'à Adam Mickiewicz, l'ami de Mazzini et de Francesco Nullo mort glorieusement dans l'insurrection polonaise de 1863. Le député Cesare Navà affirme que, dans la présente réunion, les orateurs, tout en étant des hommes politiques, ne doivent se laisser arrêter par aucune considération dans l'expression libre de leurs convictions touchant la nécessité de l'unification et de la reconstitution de la Pologne. Cette reconstitution est non seulement exigée par un sentiment élevé de fraternité humaine et de justice élémentaire, mais aussi par la vision réelle des besoins internationaux, le

désir d'une paix durable et les obligations morales assumées par l'Entente au nom de la civilisation et des revendications nationales. Les députés Agnelli, Valvassori-Peroni et Gasparotto parlent dans le même sens.

Tous les orateurs ont été chaleureusement applaudis et à l'issue de la réunion l'ordre du jour suivant a été voté et envoyé télégraphiquement à M. Boselli, président du Conseil :

« Les membres de la Ligue nationale italienne, réunis en une assemblée comprenant les sénateurs et députés soussignés, les représentants du Comité milanais pour la Pologne, du Cercle polonais de Milan et de beaucoup d'autres associations, convaincus que sans la reconstitution de la Pologne, on ne pourra jamais assurer au monde la paix qu'il a perdue le jour du démembrement de cette glorieuse nation, applaudissent à notre Gouvernement et à ceux des Pays Alliés qui, d'un commun accord, ont pris l'initiative des actes opportuns propres à résoudre la question polonaise intégralement, dans ses termes véritables, pour le triomphe des droits des nationalités et au profit non seulement de la Pologne, mais aussi de l'Europe entière, conjurant ainsi les effets politiques et militaires de la proclamation du Royaume de Pologne faite par les empires centraux. »

Suivent les signatures de 20 sénateurs, de 17 députés, de divers représentants de la Ligue nationale italienne et d'autres associations.

• Exposition de Maximilien Luce.

Le probe et pur artiste qu'est Maximilien Luce expose en ce moment chez Bernheim « les Gares de Paris pendant la guerre ».

C'est une série très curieuse de tableaux reproduisant la vie actuelle de Paris, qui, bien que placé officiellement, hors de la zone des armées, reste le cœur, l'âme et le cerveau de cette guerre.

Nous y voyons des permissionnaires et leurs familles; des poilus en tenue de guerre, et des blessés que le peuple de Paris caresse de ses yeux émus.

Ces arrivées... et ces départs, c'est toute notre vie parisienne, digne de ce nom, de l'heure présente, observée et notée par un grand artiste.

Nous recommandons très chaudement cette exposition de Luce aux lecteurs de *Polonia*, qui ne regretteront pas leur visite à la Galerie Bernheim.

• La Petite Encyclopédie Polonaise à l'Institut.

A la séance du 25 novembre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, M. G. Lacour-Gayet a fait une communication au sujet de la *Petite Encyclopédie Polonaise* qui vient de paraître. « Voici un ouvrage, — a dit l'éminent académicien, — qui a, avant tout, le mérite d'une douloureuse opportunité. Au moment où le gouvernement russe vient de s'engager, de nouveau et d'une manière solennelle, à reconstituer l'autonomie de l'intégrité des pays polonais, au moment où les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Italie ont ajouté leur propre adhésion à l'engagement officiel de la Russie, le

livre que nous avons l'honneur de présenter paraît à son heure. C'est une *Petite Encyclopédie Polonaise*, ouvrage collectif publié sous la direction de M. Erasme Piltz. »

Après avoir cité un passage de la préface et les titres des principaux chapitres, M. G. Lacour-Gayet continue :

« Ce programme, de tous points excellent, a été exécuté, avec une parfaite rigueur scientifique, dans les trois parties dont se compose la *Petite Encyclopédie Polonaise*. Les auteurs de la *Petite Encyclopédie Polonaise* n'ont pas dépassé la date de 1914; ce qu'ils ont eu l'intention de faire, c'est de tracer le tableau des pays polonais tels qu'ils étaient à la veille du cataclysme actuel. Ils l'ont fait avec des qualités de méthode, de précision, de clarté, qui sont de nature à prouver qu'entre le génie polonais et le génie français il existe d'étroites affinités intellectuelles. Nous sommes heureux pour notre part de présenter à notre Académie un livre bien fait, qui donne tout l'essentiel de ce qu'il faut connaître sur la chère et noble nation polonaise. »

REVUE DE LA PRESSE

L'Opinion, paraissant à Saïgon, en Indo-Chine, avait consacré dernièrement beaucoup d'articles à la Pologne et à la question polonaise. Le 29 septembre (N° 5262), M. G. Veil, un mois avant l'acte austro-allemand, disait :

« Dès le début de la guerre, dans une proclamation qui souleva l'enthousiasme général, le grand-duc Nicolas promit au nom du tsar d'octroyer l'autonomie à la Pologne. Nous crûmes à ce moment que l'acte allait suivre immédiatement la parole.

« Malheureusement, par suite de je ne sais quelles complications, la chose resta à l'état de projet. Il en fut question encore à la Douma il y a quelques semaines, et le bruit se répandit que la Pologne allait enfin recevoir ce don qu'elle attendait depuis si longtemps. L'affaire est de nouveau retombée dans le silence, et, comme le ministère russe a souvent été remanié, nous ne pouvons connaître exactement les sentiments de ceux qui le composent. Tout ce que nous savons, c'est qu'ils sont tous maintenant d'extrême-droite, et nous ignorons si ce parti est favorable à l'indépendance de la Pologne.

« En tout cas, si vraiment le Gouvernement russe est résolu à rendre la Pologne libre, et je suis persuadé que c'est son intention, puisque le tsar l'a promis, il faut qu'il se hâte, il y a danger pour lui à se laisser couper l'herbe sous les pieds par les Austro-Allemands.

« Il est moral qu'à la fin de cette guerre, que les Alliés soutiennent au nom de la justice et du principe des nationalités, la Pologne soit reconstituée sous la forme qui plaira le mieux à ses habitants; il est équitable qu'ils puissent disposer d'eux-mêmes.

« Mais combien cet acte aurait plus de valeur si, au lieu d'être accompli sous la pression des faits, il était l'œuvre d'une volonté généreuse agissant au nom d'un idéal de liberté et de bonté. Il n'y a que le Gouvernement russe qui puisse faire ce geste. Tout ce qui viendrait d'Allemagne ou d'Autriche ne serait que mensonge et hypocrisie. Que nos Alliés russes couronnent leurs victoires et criens

avec eux : Vive la Pologne! »

ZIEMIE POLSKIE

Tydzień ubiegły żadnej poważniejszej zmiany na obszarze walk, na Ziemiach polskich, nie przyniósł.

— Przysięga.

Według brzmienia austro-niemieckiego rozkazu, powoływani do wojska Królewicy mają przysięgać na sztandar polski, ale przedewszystkiem Wilhelmowi II, jako dowódcy wojsk i dwóm cesarzom, niemieckiemu i austriackiemu, jako twórcom « niepodległego » państwa (patrz niżej « konstytucja » owego państwa). Nie potrzebujemy chyba przypominać, że podobne « przysięgi », jako wymuszone, grozą kar i represji, żadnego Polaka nie obowiązują ani religijnie ani narodowo. I to od chwili rozbioru Polski. Natomiast wszyscy Polacy winni pamiętać zawsze i wszędzie na tę jedną, świętą przysięgę, wyssaną z piersi macierzyńskiej, która nie zna kompromisów ani pactów z wrogami.

— Naczelnik legjonów.

Telegramy powiada, iż naczelnikiem legjonów został mianowany hr. Szeptycki, brat rodzony patrioty rusińskiego i rusińskiego metropolity. Nominacja ta wynika z lojalizmu Szeptyckich dla Austrii i tem samem z zaufania, że nowy dygnitarz będzie umiał być równie pożytecznym patriotą polskim, jak jego brat głową kościoła unickiego i patriotą rusińskim.

— Echa rewizji u p. Wł. Grabskiego.

W odpowiedzi na starania Wł. Grabskiego o zwrócenie mu zabranych podczas rewizji dokumentów, władze wojskowe oświadczyły, że dokumenty wkrótce będą mu zwrócone. Równocześnie zawiadomiono p. Grabskiego, że rewizja u niego dokonana była skutkiem nieporozumienia, wobec czego administracja wyraża swoje ubolewanie.

— Katedra polska przy uniwersytecie londyńskiego.

Przy Kings College (Kolegium Królewskim) uniwersytetu londyńskiego tworzy się katedra polska. Senat uniwersytecki zwrócił się już do prof. J. Baudouin'a de Courtenay, z propozycją wygłoszenia serii wykładów z dziedziny językoznawstwa polskiego. Podczas semestru zimowego, zamierzono urządzić cykl wykładów z dziedziny historii literatury polskiej. Objęcie tych wykładów zaproponowano prof. Marjanowi Zdziechowskiemu.

— **Milionowy zapis.** « Kurjer Lwowski » donosi, że zmarła w Rzymie 15 sierpnia rb., Helena hr. Mierowa zapisała testamentem, z dnia 5 maja 1916, kwotę milion koron na utworzenie wieczystej fundacji, z której odsetki mają być corocznie rozdzielane w równych częściach pomiędzy dwanaście panien szlacheckiego pochodzenia, narodowości polskiej, wyznania katolickiego.

Zapis nie określa, czy zasilki te stanowią majątek posag, czy dostępne są dla wszystkich szlachcianek bez względu na ich stan majątkowy, wreszcie, czy mają być tylko jednorazowymi zasilkami. Zarząd fundacji ma spoczywać w ręku wydziału krajowego, a decyzję, która z kandydatek ma być obdarzona, zastrzegła testatorka wyłącznie dla marszałka krajowego.

DOKUMENTY

Oto, w dosłownym przekładzie, oświadczenie rządu rosyjskiego w kwestji polskiej:

W Radzie Państwa, w dniu otwarcia posiedzeń 1 (14) listopada, minister spraw wewnętrznych, Protopopow oświadczył:

« W imieniu rządu, z powodu wygłoszonych tu deklaracji w polskiej sprawie, mam honor oświadczyć, że rząd, jak przedtem, tak i teraz stoi na gruncie ścisłego sensu (na tocznym smysle) odezwy Zwierzchniego Wodza i mowy wypowiedzianej, w 1915 r., przez sekretarza stanu, Goremykina. Stoi teraz tem mocniej, że krew bratnich narodów przelana została na jednym polu chwały i za jedną świętą sprawę obrony całości Cesarzkiej dziedziny przed zamachem okrutnego wroga, nie pojmującego nawet najmniejszej wolności i nie uznającego żadnej sprawiedliwości ».

Nazajutrz, w dziennikach rosyjskich, ukazał się następujący komunikat urzędowy:

« Rządy niemiecki i austro-węgierski, korzystając z czasowego zajęcia przez ich wojska części terytorjum państwa rosyjskiego, prokla-

mowały oderwanie ziem polskich od cesarstwa rosyjskiego i utworzenie z nich samodzielnego państwa. Przyczem wrogowie nasi mają, oczywiście, na celu dokonanie w Polsce poboru rekruta dla wzmocnienia swoich armii.

« Rząd cesarski upatruje w tym akcie Niemiec i Austro-Węgrów nowe bezceremonjalne pogwałcenia przez naszych wrogów zasadniczych podstaw prawa międzynarodowego, które zabrania zmuszać ludność ziem, siłą zbrojną okupowanych, do podnoszenia oręża przeciwko własnej ojczyźnie. Rząd uznaje rzeczony akt za niemający znaczenia.

« Co do istoty kwestji polskiej Rosja, od początku wojny, już podwójnie wypowiedziała swoje słowo. W zamiarach jej leży utworzenie Polski zjednoczonej ze wszystkich ziem polskich i nadanie jej, po zakończeniu wojny prawa swobodnego budowania własnego bytu narodowego, kulturalnego i ekonomicznego, na podstawach autonomji pod berłem Monarszym Cesarzów rosyjskich, z zachowaniem jedności państwowej.

« To postanowienie naszego Najjaśniejszego Monarchy pozostaje niezachwianem. »

GENERAL-GUBERNATOR I KONSTYTUCJA

Austro-niemieccy general-gubernatorowie ogłosili ordynację « Sejmu » i « Rady Stanu » w Królestwie Polskiem. Ordynacja ta w istocie jest tylko dalszym ciągiem rządów prusko-germańskich. Zadnych w tej mierze złudzeń tymczasem.

Oto leży przed nami « Dziennik rozporządzeń dla general-gubernatorstwa warszawskiego » numer 52, z dnia 13 listopada rb., 1916, i dziennik ten podaje « rozporządzenie » sławetnego von Beselera o utworzeniu Rady Stanu i Sejmu...

Już dwaj niemieccy cesarze nawet się nie fatygują... Sejm polski i polska Rada Stanu ma powstać na rozkaz pruskiego generała i ko-

niec.

Sejm ma się zebrać po to tylko, aby (artykuły 15-18) zdecydować, co trzeba:

1) użycie funduszu dotacyjnego, przewidzianego w ust. 2-gim art. III-go A. 5. Ordynacji powiatowej dla General-Gubernatorstwa Warszawskiego z dnia 22 stycznia 1916 r. (Dziennik rozporządzeń Nr. 20). Fundusz dotacyjny zostaje przeznaczony dla poparcia zadań powiatowych związków komunalnych, co nie będzie się ograniczało do finansowo słabych powiatów;

2) użycie funduszu melioracyjnego krajowego, umieszczonego w budżecie General-Gubernatorstwa Warszawskiego;

3) użycie funduszu, umieszczonego w budżecie General-Gubernatorstwa Warszawskiego, dla poparcia odbudowy miejscowości, zburzonych przez wojnę

Uchwały Sejmu wymagają zgody Rządu.

General-Gubernator *mocon jest* przekazać Sejmowi inne jeszcze przedmioty do uchwały lub do obradowania.

Sejm *mocon jest* uchwalać, za zezwoleniem General-Gubernatora, by zostały nałożone dodatki do podatków bezpośrednich i zaciągnięte pożyczki w celu spełnienia wyżej wymienionych zadań.

General-Gubernator *zwoluje Sejm i, w miarę potrzeby, odracza i zamyka jego posiedzenia.* Pozatem, obrady na Sejmie będą prowadzone według regulaminu, który winien być zatwierdzony przez General-Gubernatora.

Sejm wybiera swoje prezjdjum.

Prezesa zatwierdza General-Gubernator.

Pruski naczelnik... Sejmu będzie czuwał nad prawomyślnością « parlamentu ».

Artykuł 9 rozporządzenia zaznacza:

« Szef administracji delegowany zostaje, jako Komisarz General-Gubernatora przy Radzie Stanu w Królestwie Polskiem i przy Sejmie.

Szefowi administracji i upoważnionym przez niego członkom jego zarządu przysługuje prawo zabierania głosu każdej chwili w Radzie Stanu i na Sejmie.

Język polski w Sejmie i Radzie stanu? — Nie róbmy sobie tymczasem illuzji...

Artykuł 10 rozporządzenia brzmi:

« Język, w którym będą się toczyły rozprawy w Radzie Stanu w Królestwie Polskiem i na Sejmie, będzie polski.

Na życzenie Komisarza General-Gubernatora, mowy wypowiedziane w języku polskim winny być przetłumaczone na język niemiecki. Komisarz General-Gubernatora i jego zastępcy *mocon są* posługiwać się językiem niemieckim. Oświadczenia ich będą tłumaczone na język polski. »

Artykuły 6, 7, 8, 11, 12, 13, 14, określają bliżej, co wogóle « winna » czynić Rada Stanu a co ma « prawo » imci von Beseler postanowić, aby nie było samowoli...

Rada Stanu *winna obradować* w przedmiocie projektów ustaw, przekazanych jej w celu obradowania przez General-Gubernatora, i wydać mu jej opinię.

Rada Stanu mocna jest stawiać wnioski w sprawach kraju, pochodzące z własnej jej inicjatywy.

Komisarz General-Gubernatora *jest mocen, lecz nie obowiązany*, brać udział w obradach nad temi wnioskami.

Rada Stanu winna przygotowywać uchwały Sejmu.

W każdym miesiącu odbywa się jedno posiedzenie Rady Stanu w Warszawie. Dalsze posiedzenia będą się odbywały, o ile tego wymagać będzie stan spraw. Szef administracji wysyła zaproszenia na posiedzenia.

Sposób załatwiania spraw w Radzie Stanu będzie ustalony przez regulamin, wydany przez General-Gubernatora.

Rada Stanu w Królestwie Polskiem składa się z prezesa oraz z członków wybranych i powołanych.

Z terytorjum General-Gubernatorstwa warszawskiego wybranych będzie 8-iu członków Rady Stanu przez Sejm, podług zasad wyborów proporcjonalnych.

General-Gubernator *mocon jest* powołać dalszych czterech członków do Rady Stanu.

Prezesa mianuje General-Gubernator warszawski (czyli tylko Prusak).

O członkach wybranych i powołanych z terytorjum okupacji austriacko-węgierskiej zarządzone będzie w umowie z rządem austriacko-węgierskim (ustęp 1 art. 2).

Innymi słowy, cała prześwietna przez « general-gubernatora » wydana ordynacja jest zwykłym, urzędniczym konceptem, dążącym do otumanienia niebezpiecznej Polski i wydarcia jej przemocą wszystkich, zdolnych jeszcze do noszenia broni, mężczyzn.

« Niepodległość » i « wolność » są na teraz pustemi wyrazami, — całym zaś niezawodnym przywilejem nowego Królestwa jest możność złożenia w ofierze prusko-niemieckim mościom życia kroci i tysięcy Polaków.

ODEZWA

Komitetu Wykonawczego Wydziału Narodowego.

Komitet Wykonawczy Wydziału Narodowego w Stanach Zjednoczonych Ameryki, będący, jak wiadomo, ciałem Polskiego Centralnego Komitetu Ratunkowego wydał następującą Odezwę do Polaków.

Podajemy ją w dosłownem brzmieniu.

« Przed kilku dniami, przyszła z dawna oczekiwana wieść z za oceanu, że dwaj cesarze Niemiec i Austro-Węgier wydali manifest, proklamujący część, okupowanych przez ich armie, ziem polskich państwem niepodległym.

« Komitet Wykonawczy Wydziału Narodowego P. C. K. R. umyślnie czekał dni kilka przed zabranieniem głosu w tej sprawie, aby dać czas ochłonąć z wrażeń i rozgorączkowania, jakie manifest ten spowodował i, choć od dawna przewidziany, spowodować musiał wśród polonii amerykańskiej.

« O wiele łatwiej zająć stanowisko krzykliwe i, pod wrażeniami chwili, popęnić niedorzeczność, aniżeli rozsądnie milczeć i czekać. Zdaniem naszym, Polonia amerykańska najrozsądniejby postąpiła, gdyby nie wyjawiała zbyt pochopnie swych poglądów, bo z konieczności rzeczy muszą one spowodować niezadowolenie jednej lub drugiej strony. Zdaniem naszym, Polacy w Europie, wobec wypadków chwili, postąpią tak, jak muszą i możemy być pewni, że postępują i sprawy nie popsują, ale Polacy w Ameryce popsuc mogą jeżeli nie będą oględni i dyplomatyczni.

« Uważać trzeba chyba za akt Opatrzności, że, w chwili rozpaczliwego położenia Polski, dwóch z naszych zaborców, a przedewszystkiem ten, którego uważać mamy prawo za głównego inicjatora rozbioru Polski, znajduje się w położeniu, które wskazuje mu za krok polityczny i samozachowawczy, zwrócić się do tego przez siebie spotwarzanego narodu z ofiarą niepodległości i częściowego wynagrodzenia krzywd, w zamian za pomoc, która może go wybawić od katastrofy.

« Nie powinniśmy się ludzić, ale także nie powinniśmy bezmyślnie potępiać tej oferty, a natomiast powinniśmy z oględnością, godną epokowego dzieła, wykorzystać sytuację, ażeby nie tylko odebrać, co ofiarują, ale odebrać za cenę jak najmniejszą, i otworzyć drogę do pozyskania reszty nam się należącej.

« Komitet Wykonawczy Wydziału Narodowego Polskiego jest i pozostanie wierny swemu naczelnemu hasłu politycznemu — « Zjednoczonej i niepodległej Polski bez żadnych protektoratów » — nie może więc uważać manifestu cesarstw Niemiec i Austro-Węgier, proklamującego w Warszawie i Lublinie utworzenie, w toku działań wojennych, z części ziem Polski okupowanych przez armie tych mocarstw, niezawisłego państwa Polskiego — jako aktu zwiastującego całemu narodowi polskiemu urzeczywistnienie jego słusznych i nieprzedawnionych praw do niepodległego bytu.

« Manifest ten, decydujący, przed ukończeniem wojny, o politycznej przyszłości ziem polskich, okupowanych przez armie państw centralnych, nie posiada podstawy prawnej w rozumieniu prawa międzynarodowego. Nasamprzód więc, w kwestji uprawnienia międzynarodowego całe nasze siły wytyczyć winniśmy w stronę Washingtonu. Rząd Stanów Zjednoczonych, — kraju najpotężniejszego pomiędzy państwami neutralnymi, w którym prawa wszystkich narodów równie bezstronnie znajdują ocenę, a głos przedstawicieli tych rozmaitych narodów, którzy stali się obywatelami tego kraju, równie sprawiedliwe znajduje ocenienie, — już w czasie wojny, stawał się ciągle staje się wymownym tłumaczem i obrońcą praw międzynarodowych, a po wojnie niezawodnie godność tę w zwiększonym jeszcze zyska stopniu. Tam więc nam pukać potrzeba, tam żądać uznania nowej Polski, i to jako terenu neutralnego. Stany Zjednoczone powinny stanąć na tem stanowisku, że Polska tak strasznie jest już zniszczona, a ludność Jej do tego stopnia wyteplona, że nie można pozwolić na dalsze ofiary, bo chyba wtenczas tej Wolnej Polsce zabraknie własnego ludu.

Niech Washington zaproponuje, w drodze dyplomatycznej,

a państwu Centralnym oddanie Polsce, co się jej należy.

« Jeżeli państwa Centralne, a zwłaszcza Prusy, pragną szczerze przywrócić Polsce rzeczywistą niepodległość i

niech się zdecydują w pierwszym rzędzie zwrócić tej powstającej do nowego samodzielnego życia Polsce, zabrane jej nieprawnie w rozbiorach ziemie — jeżeli już nie z poczucia sprawiedliwości, to przynajmniej w dobrze zrozumianym interesie własnym, aby w narodzie polskim, pragnącym przedewszystkiem zjednoczenia wszystkich trzech zaborów, zjednać sobie stałego i wiernego sprzymierzeńca, a nie, rozdartego, zawiązanego w swych nadziejach i nie dowierającego imsiada, gotowego każdej chwili dla odzyskania pełni swych nieprzedawnionych praw, przerzucić się na stronę przeciwną.

« Austria wprawdzie, jak nas informują wiarygodne depesze z Europy, gotową była odstąpić nowemu państwu polskiemu Galicję, ale postawiła warunek że Niemcy, w takim razie, muszą także odstąpić Poznańskie. Ze zaś Niemcy propozycję tę odrzucili, więc Austria zastosować się musiała do życzenia Niemiec i przystać na kreowanie tak bardzo okrojonego państewka polskiego, pozostającego na razie pod wyłączną władzą niemieckich władz okupacyjnych.

« Tak więc, jak dzisiaj manifest cesarstw Niemiec i Austro-Węgier z dnia 5-go listopada przedstawia się oczom bystrych i trzeźwo w przyszłość patrzących obserwatorów sytuacji politycznej i militarnej w Europie — jest on naciskiem konieczności podyktowanym manewrem politycznym państw centralnych, mającym przedewszystkiem na celu, uratowanie zagrożonej sytuacji militarnej, przez pozyskanie na froncie wschodnim nowej silnej armii polskiej przeciwko nawale rosyjskiej.

« Jedyny dodatni skutek owego manifestu upatrywaćby można w tem, że tak postawiona kwestja polska przed ukończeniem wojny, mogłaby ewentualnie uprawnić Polskę do przedstawicielstwa i zabierania głosu na przyszłym kongresie pokojowym.

« Apelujemy więc do Was Rodacy, żebyście, po pierwsze, nie przeceniali zbyt pochopnie wartości owego manifestu dla sprawy prawdziwej niepodległości Polski, ale abyście także nie lekceważyli doniosłości chwili, a przeciwnie starali się wykorzystać sytuację i, przez rozsądne postępowanie i rozwinięcie akcji we właściwym kierunku, spowodowali urzeczywistnienie i uznanie wolnego państwa polskiego, w granicach takich, któreby mu zapewniły żywotność i siłę.

« « Polska to wielka rzecz » — powiedział Wypiański i dlatego nie powinniśmy się entuzjazmować, gdy nam w miejsce tej « Wielkiej Rzeczy » — za cenę morza krwi, fragment tylko obiecują.

Uzbrojeni w powagę, cierpliwość i spokój, wy czekujemy rozwoju wypadków z tą silną wiarą, że Polska zmartwychwstanie, że my tu, w Ameryce, w tem dziele pomocnymi być możemy, ale że ta pomoc powinna być oparta na silnych podstawach mądrego zrozumienia rzeczy i postępowania konsekwentnego, które wzmocni zamiary naszych przyjaciół a wytrąci broń z rąk niechętnych nam żywiołów.

Komitet wykonawczy wydziału narodowego P. C. K. R. w Am. : T. M. Heliński, Ex officio ; J. F. Smulski, Przewodniczący ; K. Zychliński, Zastępca Przewodniczącego ; H. Stemajer, Sekretarz ; P. Rostenkowski, Skarbnik ; Ks. W. Zapala ; Ks. Br. Celichowski ; A. Neumannowa ; St. Sz wajkart ; Fr. Rezmerowski.

NOWA SIEDZIBA " POLONII "

Jesteśmy więc u siebie...

Mamy domek ciasny, maleńki, lecz schludny i własny.

Mieszkamy obecnie na ulicy La Bruyère, 3 bis, na ulicy, noszącej nazwisko znakomitego pisarza i myśliciela francuskiego. Jesteśmy o dwa kroki od stacji kolei podziemnej (Nord-Sud) na placu Saint-Georges, o dwie minuty od dawnego naszego locum...

Kamieniczka czysta i miła. Wchodzi się do bramy i, tuż przed nią, pawilon oddzielny i napis « Polonia, na pierwszym piętrze »...

Okna naszej siedziby wychodzą już nie na ulicę Męczenników, lecz na zaciszny ogródek. Drzewa i krzewy zważone w tej chwili zimą i boreaszami, lecz, ufamy, niebawem nadejdzie wiosna dla « Polonii » naszej i dla tej Polonii wszystkim Polakom wspólnej...

Komnatki mamy cztery...

W pierwszej, wystawa książek, sztychów, litografii, pocztówek i czyhające na Prenumeratorów i Ofiarodawców kwitariusze...

W drugim, władza rezyduje administracyjna i załatwia sprawy bardziej skomplikowane...

W trzecim, zasiada Redakcja razem ze wszystkimi wiadomościami złego i dobrego...

W czwartym, w czwartym będzie... będzie to, o czem ogłosimy dopiero za dwa tygodnie...

Dwa składy książek i biegnący poprzez mieszkanko kurytarz dopełniają całości siedziby « Polonii »...

Jest więc teraz gdzie i z przybywającym na urlop Wolontariuszem pogawędzić i « pilną sprawę » załatwić, i gościa z dalekich stron przyjąć i interesanta poczeiwie załatwić...

Umebłowanie « Polonii » jest utrzymane w stylu « groszowo-lipowym », w prastarym stylu... Brak atoli « gotyku » czy « odrodzenia » nie będzie nam poczytanym za ujmę.

Schody wygodne, nie mające nic wspólnego z fortepjanem i jego klawiszami i tylko pierwsze piętro...

Wierzmy, iż od dziś Prenumeratory « Polonii » chętniej i częściej nas odwiedzają będą a to bodaj przez pamięć na jedyną ciemną stronę (bo zresztą mamy nawet światło elektryczne) tej nowej siedziby, noszącej miano ponure i groźne « komorne »...

Nie zalegajcie więc, Szprenumeratory, z prenumeratą, nie zapominajcie o dacie jej ekspiracji... Pamiętajcie, że z tych drobnych sumek, ciułańskich skrzętnie, zwycie « Polonia » i pracuje bez wytchnienia, bez mitręgi, już całe trzy lata...

OFIARY

Nadesłano do Administracji « Polonii » następujące dary :

Dla Ofiar Wojny w Polsce :

Ze sprzedaży poezji francuskich Ludwika Ogonowskiego « Guet-apens » i « Au morts de Verdun », pierwsza lista :

WPP : M. le Capitaine Boisset, 10 fr. ; — Mme Renaud, 1 fr. ; — Mme Frehaut, 50 cent. ; — M. Jules Demaria, 10 fr. ; — M. Guillaume, 50 cent. ; — Mme Leroy, 1 fr. ; — Brigadier Ogonowski 2 fr. 50 cent. ; — M. O'Ludwik Ogonowski, 5 fr. ; — Mme Rousseau, 1 fr. ; — M. et Mme Zack, 5 fr. ; — Mme Boisset, 5 fr. ; — Mme Allard, 2 fr. ; — Mme Franon, 1 fr. ; — M. Poinsgnon, 2 fr. ; — M. Zimmermann, 1 fr. ; — M. Rusiecki, 5 fr. ; — Mme Bain, 10 fr. ; — M. Decroix, 5 fr. ; — M. Lacroix, 5 fr. ; — M. le Dr. Callias, 5 fr. ; — Mme Barbecot, 2 fr. 50 cent. ; — Pension Richard, 5 fr. ; — M. T. Szretter, 3 fr. ; — M. et Mme A., 5 fr. ; — Mme Picard, 5 fr. ; — M. Engelmann, 5 fr. ; — Au Cinéma Frémy, 18 fr. 25 cent. ; — M. Guilleminot et Bœspflug, 20 fr. ; — M. Marguerite, 10 fr. ; — Mme Hadamar, 5 fr. ; — Mme Derouet, 5 fr. ; — M. Mourgues, 5 fr. ; — M. Meynet du Franceville, 5 fr. ; — M. Strzyżewski, 5 fr. ; — M. Romanet, 3 fr. ; — M. Ch. Bitner, 5 fr. **Total 184 fr. 25 cent.**

WPP : Szumski, 1 fr. 50 cent. ; — Jedliczka, 5 fr. ; — M. Ostasz, 5 fr. ; — Józef Popławski, 10 fr. ; — Kaczkowska, 10 fr. ; — Mmes Rolland et Leau, 20 fr. ; — Polatkiewicz, 5 fr. ; — Kolonja Polska w Lyonie, za pośrednictwem p. K. Medvezkego, zamiast wieńca natrumem Henryka Sienkiewicza, 70 fr. Razem nadesłano **310 fr. 75 cent.**

Łącznie z ogłoszonymi w numerze 49 « Polonii » (16.116 fr. 90 cent.) zebrano dla Ofiar wojny w Polsce i wpłacono na ręce Delegata Generalnego, p. Barona Gustawa Taube, **16.427 fr 65 cent.**

O OCHRONIE ZIEMI W GALICJI

W artykule pt. « Homo novus na wsi » — krakowski « Głos Narodu » przypomina o konieczności pilnego zajęcia się ważnym zagadnieniem ochrony ziemi w Galicji, przyczem zwraca uwagę na to, że, po pierwszych chwilach energii w obmyśleniu środków obrony, nastąpi obecnie cisza, której przyczyną szukać należy w odradzaniu się przedwojennej politykomanji galicyjskiej. W artykule tym czytamy pomiędzy innymi, co następuje :

» Sąd zdrowej opinji publicznej osądzi go-dziwość walk partyjnych, występujących w tej ciężkiej chwili, zwłaszcza gdy ziemi naszej, przepojonej krwią obrońców, grozi wywłaszczenie przez obcego spekulanta. Ze tak jest, świadczą zgraje faktorów, śledzących gorączkowo księgi tabularne, objeżdżających także skrupulatnie, jak słyszmy, dwory, o których podatności pod tym względem są przekonani. Jest to objaw, który uważać należy nie za ściśle lokalny, występujący tylko w granicach naszego kraju, gdzie wielka własność ziemska padła ofiarą najazdu, zniszczenia i rekultywacji.

Rozpisuje się o nim obszernie z niemiecką pedanterją prasa Rzeszy, a zajmujący bardzo referat prof. dr. Backhaus zamieszcza berlińska « Deutsche Landwirtschaftliche Presse ». Czytamy tam, że działy inseratowe pism niemieckich przepełnione są ogłoszeniami poszukujących kupna ziemi, pochodzących od sfer, które z ziemią i rolnictwem nie miały dotychczas nic wspólnego, zawdzięczających — jak pisze prof. Backhaus — kapitały swe miljarodom wojennym, a poszukujących korzystniejszej lokaty w ziemi, której konjunktura po wojnie przedstawia się bardzo pomyślnie.

U nas, aczkolwiek państwo i ciała publiczne nie wypowiedziały się w kierunku pomocy dla rolnictwa, zdążającej do podniesienia produkcji rolnej, jednakowoż odczuwać się daje znaczne zainteresowanie ziemią, wzrasta popyt, poprzedzający orgje spekulacji ziemią, aby ją w odpowiedniej chwili rozkawałkować, wytrzebić lasy i wywieźć materiał drzewny na obce rynki. Już teraz nie liczy się spekulant drzewny i handlarz lasów z odbudową. Pomimo braku wagonów na najpotrzebniejsze dla nas cele, węże pociągów wywożą go za granicę. Czyż nasi panowie politycy nie zdają sobie sprawy z odpowiedzialności, jaka na nich ciąży za ich nieobecność we wszelkich, ważnych dla kraju, sprawach ? Gdzież jest Koło Polskie i Wydział krajowy ? Co zrobili dla

POLONIA-NOËL

Numer nasz Gwiazdkowy, tegoroczny będzie stanowił Album, wspaniale ilustrowane p. t. :

FRANCJA I POLSKA NA PRZESTRZENI WIEKÓW

Podniosły temat, jak było do przewidzenia, znalazł najszerze poparcie w łonie conajprzedniejszych pisarzy i mężów stanu francuskich. Wszyscy, bez wyjątku, do których zwróciliśmy się, pośpieszyli nam z pomocą.

Przedmową zaszczycił nas **P. Paul Deschanel**, Prezes Izby Deputowanych.

Artykuły i prace nadesłali do « Polonia-Noël » :

PP : **Charles Dupuy**, Senator, były Prezes gabinetu ministrów i były Prezes Izby Deputowanych, — **Yves Guyot**, były Minister, — **André Lebey**, Deputowany, członek Komisji spraw zagranicznych, — **Louis Martin**, Senator, — **Stéphen Pichon**, Senator, były Minister spraw zagranicznych.

A nadto współpracownicy swoje zapowiedzieli :

PP : **Księżna de Bauffremont**, **G. Bienaimé**, **J. Charpentier**, **Arthur Chuquet**, członek Instytutu, **Albert Cim**, **Antonin Debidour**, profesor Sorbony, **Edouard Driault**, Redaktor naczelny « *Revue des Etudes Napoléonienne* », **Wacław Gąszutowt**, **J. Grand-Carteret**, **Victor Joze**, **Georges Lacour-Gayet**, członek Instytutu, **Marius Leblond**, **W. Lutosławski**, **Albert Milhaud**, **K. M. Dzierżykraj-Morawski**, **Paul de Nic**, **Pierre de Nolhac**, Konserwator Muzeum Wersalskiego, **Antoni Potocki**, **Aleksander Schurr**, **Camille Le Senne**, **Henri Sigismond**, **Henri Welschinger**, członek Instytutu, **Kazimierz Woźnicki**, **Z. L. Zaleski** i wielu innych.

Okladkę i pierwszą stronę tytułową wykonał artysta-malarz, **Bolesław Buyko**. Okładka, w stylu gotyckim, jest wykonana całkowicie złotem. Pierwsza strona przedstawia symboliczny zabytek dziejowy, obrazujący węzły, łączące Francję i Polskę i jest wykonana w pięciu kolorach : złotym, błękitnym, czerwonym, czarnym i białym i stanowi artystycznej wartości litografię, rytowaną w zakładach firmy Monroca'a.

Tu przypominamy, iż egzemplarz **POLONIA-NOËL** kosztuje 5 fr. Z przesyłką 5 fr. 60 cent. oraz że cena tego wspaniałego wydawnictwa zostanie niebawem podwyższoną, — niech więc opieszali nie tracą czasu i czynią natychmiast zamówienia.

Zamówienia przyjmuje Administracja « Polonii » oraz wszystkie księgarnie francuskie w Paryżu i na prowincji.

podjęcia akcji ochronnej, obrony przed spekulacją, wciskającą się do nas wszelkimi drogami, opartą na kapitałach potężnych obcych banków i akcji przygotowanej rozpoczętej żywo przez naszych faktorów ubankowienia, wszelkiego rodzaju mecenasów uprzemysłowienia i odbudowców.»

« Głos Narodu » zwraca się po wyjaśnienie w tej sprawie do p. Długosza, jako głównego rzeczownika i propagatora akcji obronnej. Wobec czego zainterpelowany w odpowiedzi następująco nadesłał informacje :

« Akcja w sprawie obrony ziemi, zainicjowana przez Klub postów polskiego stronnictwa ludowego, który mi powierzył jej przeprowadzenie, znajduje się obecnie w stadium « finalizacji ». Z przyczyn taktycznych nie ogłaszam szczegółów rozwijania się tej akcji, w przekonaniu, że nie przyniosłoby to sprawie samej pożytku, co uznała również komisja, złożona z przedstawicieli wszystkich warstw społeczeństwa i najwybitniejszych finansistów, powołana dla tej sprawy do życia. Rezultat akcji jest taki : Utworzony będzie Bank dla obrony ziemi. Kapitału dostarczą banki krajowe oraz społeczeństwo. W łączności z instytucją finansową pozostawac będzie instytucja obywatelska, utworzona na wzór organizacji Tow. Szkoły Ludowej. Cała akcja musi mieć charakter samopomocy społeczeństwa. Statuty wspomnianych instytucji znajdują się obecnie dla zatwierdzenia u władz. Skoro tylko będą zatwierdzone, a w tej sprawie nie szczędzę zabiegów, instytucje te wejdą w życie. »

OPINIE POLSKIE

« *Dziennik Kijowski* » o proklamacji austro-niemieckiej (Edward Paszkowski) w związku z opinią rosyjską :

« Wśród poważniejszych działaczy i publicystów rosyjskich najściślej i najdokładniej charakter i stan problemu polskiego, po wydaniu aktów niemieckich, ujął poseł W. Maklakow, w wywiadzie, umieszczonym na łamach gazety « *Russkija Wiedomosti* » :

« Gdyby nawet Polacy dali się złapać na wędkę niemiecką, to musimy przyznać, żeśmy, w znacznej mierze, dopomogli Niemcom do oszukania Polaków, albowiem po ogłoszeniu odezwy Wielkiego Księcia postępowanie nasze było tego rodzaju, jak gdybyśmy chcieli dowieść, że nie traktujemy jej serio. Myśmy nie tylko nie przystąpili do opracowania autonomii przyszłej Polski, myśmy zabronili nawet używania tego wyrazu, myśmy pohanbili się owocnym zarządzeniem kraju i stracili chwilę, której już wrócić niepodobna. »

« Poseł Maklakow nie przydaje wielkiej wagi temu, co się stało już po opuszczeniu przez wojska rosyjskie Polski, uważa nawet, że i dzisiaj byłoby błędem odpowiadać na akt niemiecki kontr-aktem rosyjskim :

« Natomiast — twierdzi — należałoby bez zwłoki uczynić co innego : — trzeba zupełnie otwarcie oświadczyć, że ustrój przyszłej Polski nie może być zbudowany przez jednostronny akt jakiegokolwiek z istniejących mocarstw. Dopóki rosyjska Polska była częścią rosyjskiego państwa, mogliśmy sami ogłosić jej autonomię. Obecnie wojna zakończy się pokojem t. j. ugodą europejską na kongresie. Wyniki wojny, a nie wola cesarza niemieckiego określa los konstytucji, którą on dzisiaj ogłosił. Lecz gdy wojna zostanie doprowadzona do końca, gdy, jak mamy nadzieję, i Polska zostanie zjednoczona, a od Niemiec i Austrii zostaną odebrane części ich posiadłości, wówczas stworzenie nowej jednostki państwowej będzie sprawą nie Rosji, lecz całej Europy. Przyszła zjednoczona Polska musi być uznana przez Europę. Jej urządzenie będzie dziełem kongresu, a nie naszą sprawą domową. Polska otrzyma ustrój zgodny i z wymogami europejskiego pokoju i z interesem Rosji i z interesem samej Polski. Przed nami leży ogólna sprawa i kwestja ogólna, a więc musi być i decyzja ogólna, której ulegniemy... »

« Pan Maklakow w swoich wywodach nie jest odosobniony.

« Najwyraźniej to zaznaczył poseł Demidow, oświadczaając : « Z chwilą ogłoszenia przez Niemcy niepodległej Polski ginie dla Rosji sprawa autonomii polskiej i sprawa polska staje się z wewnętrzną sprawą międzynarodową. »

« Do kwestji tej jeszcze niejednokrotnie wracać będziemy musieli. Dzisiaj zaznaczamy, że znowu, po raz niewiadomo już który, stwierdzono « błąd » w unormowaniu kwestji polskiej,

znowu i, jak zawsze, post factum stwierdzono całą potworność zgubnych następstw traktowania losu wielomilionowego narodu, jako obiektu bezkarnych eksperymentów krótkowzrocznej biurokracji, jeszcze raz widmo Polski ze ściągniętą bólem twarzą pyta sędziów :

« ... dlaczego znowu grozicie karą za czyny, których kusicielem i sprawcą — gdyby się stały — nie ja jestem, a wy? »

« Bezbronny, pozbawiony mienia, odarty z siły i umęczony stuletnią niewolą naród, rzucony został w paszczę potęgi, z którą od dwóch lat naprzorno się moczycie świat cały... »

« To, a nie co innego uczciwa publicystyka rosyjska winna mieć na względzie, aby obronić własne sumienie od złych podszeptów politycznego geszefciarstwa... »

NEKROLOGJA

† Gromadka Sióstr, strzegących Zakładu św. Kazimierza w Paryżu, poniosła dotkliwą, bolesną stratę. W dniu 29 listopada, w 63 roku życia a w 41 powołania, przeniosła się do wieczności ś. p. Siostra Gertruda Szczepańska. Ś. p. Siostra Gertruda urodziła się w Dymkowie, w Księstwie Poznańskim, w 1853 roku, — wstąpiła do Zgromadzenia Sióstr św. Wincentego a Paulo dnia 23 grudnia 1875 a w roku 1876 wstąpiła do Zakładu św. Kazimierza. Przez lat czterdzieści, z zaparciem się chrześcijańskim i poświęceniem, służyła dziełu niesienia pomocy i pracy społecznej polskiej na obczyźnie. Trudziła się niemal do ostatnich chwil życia. Nie sobie ale innym spożyła. Szlachetna, dobra postać tej Polskiej Szarytki dźwignęła sobie za życia pomnik wdzięcznej pamięci w sercach Weteranów, którymi się opiekowała, dziatwy, którą wychowała, i tych wszystkich, którzy mieli sposobność się do niej zbliżyć.

Pogrzeb Siostry Gertrudy odbył się w dniu 1 grudnia, na cmentarz w Juvisy-sur-Orge, gdzie zwłoki Zasłużonej Szarytki Polki spoczęły w grobach Zgromadzenia.

Cześć Jej pamięci.

† W dniu 1 grudnia rb., zmarł w Paryżu ś. p. Feliks Paweł de Rossignon, Polak rodem z Księstwa Poznańskiego, cichy, zany pracownik. Ś. p. Feliks Rossignon zmarł w 53 roku życia zaledwie, osierocając żonę i sześć córeczek. Pograżonej w głębokim smutku Rodzinie zasłany wyrazi współczucia.

KRONIKA PARYSKA

« Z Missji Polskiej. »

Przypominamy, iż w niedzielę, dnia 17 grudnia, w Kościele Polskim, odbędzie się drugie nabożeństwo żałobne za duszę ś. p. Henryka Sienkiewicza.

« W sprawie Protestu przeciwko proklamacji Austro-niemieckiej. »

Otrzymujemy takie stosy listów, czyniących akces do protestu przeciwko proklamacji austro-niemieckiej, że, że... zniewoleni jesteśmy przerwać druk nazwisk, ileż nie starczyło by nam wprost miejsca na wymienienie wszystkich Polaków we Francji...

Niechże za tem nasi Szanowni Korespondenci nie wezmą nam za złe, jeżeli nazwisk swych nie znajdują.

Akt protestu został dokonany i poparty silnie, tak silnie, że można śmiało rzec, iż zaiste « cała » Kolonja Polska we Francji już doń przystąpiła.

« Krzyże rosyjskie św. Jerzego. »

Dowiadujemy się, iż generał Żyliński, temi dniami, obdarzył imieniem rządu rosyjskiego, niemal wszystkich Wolontariuszów-Polaków, znajdujących się na froncie w pułku Legji cudzoziemskiej, orderami św. Jerzego. Odznaczenia te otrzymali, bez różnicy przynależności państwowej, wszyscy Polacy.

Na zapytania, zadawane przez generała Żylińskiego, Wolontariusze odpowiadali po polsku.

Listę ozdobionych tym krzyżem zamieścimy według *Journal Officiel*.

« Wystawa Gwiazdkowa w « Polonii ». »

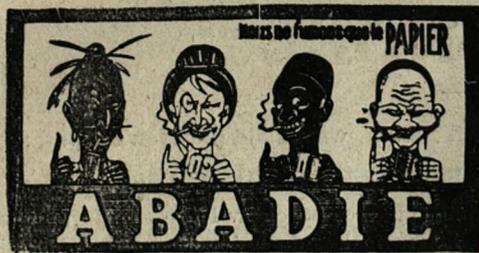
Zapowiedziana przez nas, Wystawa Gwiazdkowa w nowej siedzibie « Polonii » (3 bis, rue La Bruyère), otwarta będzie we czwartek, dnia 14 grudnia, i trwać będzie codziennie (i w dni niedzielne) aż do dnia 30 grudnia rb. włącznie.

Zapraszamy na nią wszystkich Prenumeratów, Czytelników, Przyjaciół « Polonii » i Przyjaciół rzeczy i wydawnictw polskich i o Polsce.

Wystawa otwarta będzie od godziny 3 do 6 po południu.

Złożą się na nią książki polskie, książki francuskie o Polsce, ryciny, litografie, sztuchy, przedmioty artystyczne, pocztówki, lalki polskie.

Sprzedaż dokonywana będzie bez żadnych naddatków, ileż celem tej Wystawy jest rozpowszechnienie rzeczy polskich i imienia



polskiego i dlatego Wystawa jest dostępną dla każdej kieszeni.

Jest to jedyna sposobność zaopatrzenia się w podarki gwiazdkowe polskie.

Wale Zgromadzenie Towarzystwa Artystów Polskich.

Jutro, w niedzielę, dnia 10 grudnia, o godzinie 2 i pół po południu, w lokalu Towarzystwa, 164, boulevard Montparnasse, odbędzie się Walne Zgromadzenie członków.

Należy ufać, iż to, po raz trzeci czy czwarty z rzędu, zwoływane zebranie dojdzie do skutku, iż członkowie Towarzystwa, w imię dobra własnego i ich korporacji, stawiają się nareszcie i że Towarzystwo Artystów rozwinię znowu swą pozyteczną a dla gromady Artystów doniosłą działalność.

Nowy adres « Polonii ».

Zwracamy uwagę wszystkich naszych Czytelników, iż siedziba « Polonii » mieści się obecnie przy ulicy La Bruyère, liczba 3 bis, tuż przy rogu ulicy Notre-Dame-de-Lorette i stacji kolei podziemnej « Place Saint-Georges » (Nord-Sud).

Pod tym adresem należy wysyłać wszelkie listy i przesyłki.

Program wykładów Uniwersytetu ludowego.

Program wykładów Uniwersytetu ludowego imienia Adama Mickiewicza, zapowiada na dzień 10 grudnia odczyt p. K. Drzewieckiego o « Początkach języka polskiego », na 17 grudnia, odczyt Z. L. Zaleskiego o Henryku Sienkiewiczu i na dzień 31 grudnia odczyt p. Z. Czernego o « Romantyzmie w życiu Polski ».

Początek odczytów, o godzinie 2 i pół po południu, miejsce ich Szkoła wyższych nauk społecznych, 16, rue de la Sorbonne.

Wystawa w Towarzystwie Artystów Polskich.

Sekcja Plastyczna Towarzystwa Artystów Polskich w Paryżu organizuje Wystawę gwiazdkową, w której wezmą udział członkowie Towarzystwa oraz artyści, zaproszeni przez Komitet wystawowy, i która trwać będzie od 15 grudnia do 5 stycznia.

Otwarcie Wystawy nastąpi w d. 15 grudnia. Przyjmowanie prac na wystawę, odbędzie się w sobotę, dnia 9 grudnia, o godzinie 8 wieczorem, w lokalu Towarzystwa (164, boulevard Montparnasse). Komitet Wystawowy stanowią pp: W. Chelmońska, K. Brandel, K. Czerwiński, L. Gros i A. Szklarski.

Koło Polskie w Nicei.

Staraniem « Koła Polskiego » w Nicei odbyło się, w Kościele św. Piotra, w dniu 25 zm., nabożeństwo żałobne za duszę ś. p. Henryka Sienkiewicza.

Na uroczystość tę stawiła się cała polska Kolonja, mając na czele przewodników « Koła ».

Gwiazdka dla Działwy Polskiej.

Przypominamy, iż obchód gwiazdkowy dla Działwy Polskiej, urządzony staraniem « Sokola » paryzkiego, odbędzie się w dniu 31 grudnia, o godzinie 2 po południu, w wielkiej sali przy ul. Danton, 8, oraz, że wszelkie dary i składki należy przesyłać pod adresem p. Antoniego Szawlika, 25, rue de l'Arc-de-Triomphe.

Przykład godny naśladowania.

Kolonja Polska w Lyonie, w osobach przedstawicieli swych, pp: Medveczygo i Dra. Nizyńskiego, nadesłała nam, zamiast wieńca na trumnę Henryka Sienkiewicza, 70 fr. na Fundusz Sierot Polskich w Polsce.

Sumnę tę złożymy oddzielnie do rąk Delegata Generalnego Komitetu Weveyskiego a to w myśl odezwy tego ostatniego.

Rodaków zachęcamy gorąco do pójścia śladami Kolonji Polskiej w Lyonie.

Oznaki Polskie.

Otrzymałmy jeszcze transport odznak polskich emalowanych i emalowanych szpilek z orłem polskim.

Oznaki wysyłamy po 3 fr. za sztukę, — szpilki po 2 fr. 50 cent.

I zapowiadamy tutaj raz jeszcze, że to są już ostatki tych pamiątkowych przedmiotów. Mobilizacja rąk roboczych utrudnia wyrób tych odznak, podwyższyła już ceny produkcji a niebawem całkowicie wyrobu ich zaniecha.

Wiadomości Żołnierskie.

Bolesław Buyko, artysta-malarz, twórca naszej okładki do *Polonia-Noël*, zaciągnął się do szeregu. W tej chwili jest już w obozie.

Stanisław Naturski, adjutant, ranny ciężko, odzyskał częściowo siły.

Znany legionistom naszym, podporucznik Jodko został obecnie przeniesiony do 6 szwadronu, 29 pułku dragonów

Przebywali na urlopie kilkudniowym w Paryżu Wolontariusze: Antoni Siudy, Józef Cudak, Tadeusz Celiński oraz legionści, przybyli z Tonkinu, Józef Orłow-Orłowski i Wacław Bronisz.

ODPOWIEDZI REDAKCJI

Rodakom w Nicei. Notatka o obchodzie listopadowym w Nicei (w Kościele i Kole) była nam nadesłana przez ks. Józefa Borodzieca, który obojętnie motywował nam, dlaczego nabożeństwo odbędzie się w tym a nie w innym Kościele. Wszelkie z tego powodu nieporozumienie spada jedynie na autora pomienionej wiadomości, który, mówiąc nawiasem, jako znany na Rivierze działacz i, o ile nas nie myli pamięć, członek Zarządu « Koła » musiał dla nas stanowić gwarancję ścisłości informacyjnej.

Pani Janinie M. L. Dziękujemy serdecznie. W dzisiejszym numerze znajdzie Szpani listę współpracowników Będziemy wydawali stale większe numery *Polonii*, o ile nam tylko starczy... prochu. « Bogactwo » materiału nie jest bynajmniej wydarzeniem chwili, lecz rezultatem pracy usilnej.

Panom A. F. G. L. M. O. i innym. Mamy tak mało miejsca, iż daleko taniej nam wypada odpowiadać pocztą na zapytania, zwłaszcza, gdy te ostatnie nie mają znaczenia ogólniejszego.

VITTEL GRANDE SOURCE

poleca się cierpiącym na:
ARTRETYZM — SKLEROZE
REUMATYZM — PODAGRĘ

FOURRURES & PELLETERIES

Garde pendant l'été

E. REIFEN

19, rue Auber — PARIS

BERNARD RHOT, tailleur

Vêtements sur mesure pour Dames et pour Hommes
12, RUE GERANDO, PARIS-9^e — Métro: ANVERS

M. ALTMAN

ZEGARMISTRZ wykonuje wszelkie zamówienia, reparacje dla Polaków po cenach niższych.

58, rue Caulaincourt.

LA FRANCE POUR LA POLOGNE

Enquête de la Revue « POLONIA »

Réponses de près de cent personnalités des mondes politique, scientifique et littéraire français. Dossier le plus considérable qu'on ait pu constituer jusqu'à ce jour en France sur la question polonaise.

En vente dans toutes les librairies et à l'Administration de la Revue « POLONIA », 10, rue Notre-Dame-de-Lorette, au prix de 4 francs, franco 4 fr. 50.

NICEA

dostawia umeblowane pokoje z całodziennym utrzymaniem; parter, centralne ogrzewanie, kąpiel, ogród, strona południowa, dom polski, obieka w razie życzenia. Po 6 fr., 7 fr., i 9 fr. dziennie, wszystko. Zgłaszać się do p. Zofji Detloff, 47, rue de la Buffa, Nice.

Bronzy do oświetlenia elektrycznego
GAZOWE LAMPY — INSTALACJE
A. BOUILLON
112, Boulevard de Belleville. 112 — PARIS

MAGAZYN
KUŚNIERSKI

CHARLES
39, rue de Moscou, 39
Pierwszorzędne modele paryskie
Ceny Umiarkowane

BIENENFELD JACQUES

KUPEJE: PERLY, — DROGIE KAMIENIE
— BIŻUTERJE OKAZYJNE —
PARYŻ, 62, rue Lafayette, 62
Téléph: CENTRAL, 90-10
MADRYD, 11 & 12, Puerta del Sol

ANTIQUITÉS ET OBJETS D'ART

J. BAUER

ACHAT — VENTE — ÉCHANGE
37, rue des Martyrs — PARIS

DENTS SOINS, POSE et REPARATIONS
de SUITE, Broch. gratis et franco.
Louvre Dentaire 73, Rue Rivoli
Face Samaritaine.

FUTRA — WYROBY FUTRZANE

REPARACJE — PRZERÓBKI

S. BESTER

4, rue Richer, 4 — PARIS

MARCELI BARASZ

35, RUE EUGÈNE-CARRIÈRE,
PARIS

wydawnictwo kart
pocztowych, bromo-
wych — studjów akade-
mickich; próby wysyła
za zaliczeniem.

FUTRA HENRI HUT

66, rue de Provence, 66

WIELKIE ZAKŁADY OGRODNICZE

(Właściciel: Edm. DENIZOT)

polecają:

WSZELKIE DRZEWA OWOCOWE,
OZDOBNE, FORMOWANE, etc.

Cenniki na żądanie darmo i opłatnie

Adres: E. DENIZOT

Grandes Pépinières — MEAUX

(Seine-et-Marne)

FOURRURES & PELLETERIES

E. FISCH

48, rue Grenéta — PARIS

Librairie GARNIER Frères

6, Rue des Saints-Pères, Paris (VII^e)

Słownik Francusko-Polski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawny w płótno miękkie, 32^o 2 fr.

Słownik Polsko-Francuski, z podaniem sposobu wymawiania, zawierający wyrazy potoczne, niezbędny w podróży, tom oprawny w płótno miękkie, 32^o 2 fr.

Dwa wymienione słowniki, oprawne w jeden tom, w skórę miękką, ciętą. 4 fr. 50 cent.

Wysyła się franko za przekazem pocztowym. Do nabycia we wszystkich księgarniach i w Administracji « Polonii ».

LE GÉRANT: P. NEVEU

PARIS. — IMP. LEVÉ, 71, RUE DE RENNES.